



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
22 juillet 2020
Dole – 18 h 00

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigny, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère (sauf notice n°12), J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre (à partir notice n°12), J.-L. Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.-M. Rebillard, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.-M. Sermier (jusqu'à notice n°11), G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.-M. Daubigny, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J.-P. Lefèvre à J.-B. Gagnoux (jusqu'à notice n°11), J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.-M. Sermier à N. Jeannet (à partir notice n°12).

Délégués absents non suppléés et non représentés : C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE.

M. le Président : Mesdames et messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je m'en excuse par avance. C'est une session un peu lourde avec toutes les désignations, vous l'avez vu dans l'ordre du jour. Nous allons essayer d'être aussi efficaces que possible.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Selon l'usage, je vais déjà ouvrir cette séance en désignant un secrétaire de séance. Je vous propose de respecter l'ordre alphabétique et de désigner Patricia ANTOINE ce soir comme secrétaire de séance. J'imagine que tu acceptes. Il n'y a pas de problème, merci.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Ensuite, selon l'usage aussi, je ne vais pas vous en donner lecture, mais vous avez dans votre dossier les décisions prises en ma qualité de Président, avec les délégations qui m'ont été confiées. Vous avez des décisions avec incidences financières. La première concerne la convention pour la réalisation de prestations littéraires pour la médiathèque pour 4 000 euros. La deuxième concerne des séances d'animation de jeux avec l'association Libertalia pour 360 euros. Il y a eu ensuite un accord-cadre mono attributaire pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'appel d'offres avait déjà été lancé bien avant le Covid-19.

Vous avez ensuite :

- des séances d'animation de jeux à la médiathèque par l'association Chez Moa pour 2 900 euros ;
- avec la société SCAT, un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) relatif au contrôle de la qualité de service dans les transports urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 6 312 euros (ce sont des contrôles réguliers) ;
- avec l'étude de Baecque, l'acquisition de deux ouvrages par la médiathèque pour 4 000 euros.

Nous avons ensuite une commande publique avec la société Suez, un accord-cadre pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif d'une partie du territoire. C'est le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui se poursuit. Nous avons une partie forfaitaire de 148 000 euros et des parties à prix unitaire pour 50 000 euros.

Avec la SOGEDO, c'est la même chose. Vous savez que dans le SPANC, les contrats sont partagés entre Suez et SOGEDO en fonction de la localisation des aménagements. Pour la SOGEDO, c'est un peu moins cher. Il y a 31 800 euros (partie forfaitaire) et 30 000 euros (partie unitaire).

Nous avons ensuite des accords-cadres à bons de commande multi-attributaires pour la fourniture de livres non scolaires, des CD et des DVD. C'est lié à la commande publique. Nous avons ainsi :

- avec la librairie Passerelle, un lot n° 1 pour des fonds adulte pour 20 000 euros ;
- avec la société les Sandales d'Empédocle et la librairie Passerelle, des fonds jeunesse pour 13 000 euros au minimum ;
- avec la société RDM Vidéo SA et la société CVS, des fonds de CD et de DVD pour 15 000 euros ;
- avec la librairie Passerelle, des fonds de BD adulte et jeunesse pour 8 300 euros ;
- avec la SARL l'Intranquilité Piazza, un lot de fonds comtois pour 2 700 euros.

Tout cela étant bien sûr pour le réseau des médiathèques.

Vous avez ensuite par Jura Expertises Automobiles, des prestations d'expertise pour la fourrière. Ce sont des conventions que nous réactualisons, la fourrière ayant été mise en place l'an dernier. Nous avons 48 euros par expertise de véhicule en fourrière et 90 euros par expertise de véhicule sur une commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous rappelle que ces prestations sont refacturées aux propriétaires de véhicule négligents.

Vous avez ensuite toute une série de décisions avec des incidences financières. Je poursuis. Nous avons :

- avec le garage central de Tavaux (même chose) pour 60 euros par véhicule, plusieurs garages intervenant sur notre territoire ;
- avec la librairie DECITRE pour l'acquisition de documents numériques pour 8 000 euros ;
- avec la menuiserie JULITA pour 560 euros ;
- avec ARTELIA Ville et Transport pour 11 400 euros ;
- avec l'association ARTMO pour 12 288 euros ;
- avec la société CYCLOP pour un contrat d'abonnement de télésurveillance pour 6 969 euros par an ;
- avec la SCAT pour la réalisation d'une enquête Origine Destination sur le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 27 576 euros (c'est lié à la gestion du réseau de transport) ;
- avec la société MICHAUD pour l'aménagement d'une cuisine pédagogique à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Damparis pour 6 400 euros ;
- avec SG2A l'Hacienda pour la gestion des aires des gens du voyage pour 39 000 euros (renouvellement du marché public) ;

- avec Innovec pour la rénovation du réseau au CAN (Centre d'Activités Nouvelles) pour 50 000 euros ;
- avec la Caisse d'Épargne pour un contrat d'ouverture de crédit pour une ligne de trésorerie interactive pour 2 millions d'euros ;
- avec le Crédit Agricole Franche-Comté pour la réalisation d'un contrat de prêt pour assurer le financement du programme d'investissement 2020, emprunts à 25 ans au taux de 1,06 % pour un emprunt de 5 millions d'euros ;
- avec la Caisse des Dépôts pour un prêt de 3 millions d'euros pour financer l'ensemble de nos plans d'investissement, dont le complexe aquatique ;
- avec la société DIGISCRIB pour la numérisation de documents pour 12 000 euros ;
- avec la société ORCOM AUDIT pour la certification des comptes, l'appel d'offres ayant été réalisé récemment, pour 136 000 euros pour les trois prochaines années ;
- avec la SARL Duc et Preneuf pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (lot n° 2 pour la taille et l'entretien des haies et des arbustes) pour 20 000 euros ;
- avec la SARL Duc et Preneuf pour les autres zones d'activités toujours pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (lot n° 1 pour la tonte, le fauchage et le ramassage de feuilles) pour 18 000 euros.

Nous avons ensuite toute une série de décisions sans incidence financière dont :

- des conventions en partenariat avec Madame COLLOMBAT pour la réalisation de séances d'écriture à la médiathèque de Tavaux ;
- une convention pour l'organisation de l'exposition « Le Siècle de Gutenberg » ;
- le transfert de crédits pour la réduction d'un titre concernant le pôle Actions Éducatives pour 10 000 euros ;
- des avenants aux contrats de prêt suite au transfert de compétences Eau et Assainissement - Régularisation administrative des contrats ;
- avec la société MALPESA et la commune de Champvans, un avenant de travaux de création d'un réseau d'eau à Champvans - Transfert du marché suite au transfert de compétences ;
- un transfert de crédits entre chapitres 21 et 27 pour Initiatives Dole Territoire pour un montant de 200 000 euros (fameux fonds d'apport que nous avons fait pendant le Covid-19, dont je vous ai déjà parlé la dernière fois, et qui sera inscrit dans le budget supplémentaire que nous mettrons au débat ce soir).

Nous avons ensuite des groupements de commandes pour le service de télécommunication avec Orange, SFR, Bouygues Telecom. Je vous passe les détails que vous avez dans votre dossier.

Nous avons enfin un certain nombre de décisions exceptionnelles, dont :

- un renouvellement des garanties d'emprunt accordées à l'Office Public de l'Habitat (OPH) ;
- des garanties d'emprunt de plusieurs sortes à Grand Dole Habitat ;
- le transfert de fonds d'aide à l'immobilier d'entreprises pour 200 000 euros : nous avons débité l'aide à l'immobilier d'entreprises pour créditer l'aide aux entreprises dans le cadre du Covid-19, puisque la première ne sera pratiquement pas consommée cette année compte tenu du contexte.

Nous avons proposé la gratuité des ALSH pour la période du 16 mars au 10 mai 2020 pendant le Covid-19, et notamment pour tout ce qui concerne les enfants, dont les parents étaient dits « prioritaires » (personnels de soin). Nous avons également une décision portant sur la gratuité des loyers du CAN pour les mois de mai, juin et juillet 2020, décision que nous avons prise pour aider les entreprises pendant la période de confinement. Pour le conservatoire régional de musique, nous avons aussi modifié les tarifs 2020/2021 avec une réduction des frais de dossier, soit 1 euro pour les élèves scolarisés en 2019/2020 et 28 euros pour les nouveaux élèves. Ce sont des dispositions, dont nous avons discuté en Bureau et qui permettent d'alléger les familles des dépenses qui n'ont pas eu lieu, les cours n'ayant pas eu lieu, et cela a été reporté sur l'exercice 2020/2021.

S'agissant des décisions prises par le Bureau, il y a eu :

- l'adhésion à l'ASCOMADE pour 2020, un avis favorable pour 3 900 euros ;
- une demande de financement au Conseil Départemental du Jura pour le projet de sensibilisation « l'appel des monts » pour le Réseau des Espaces Naturels Sensibles ;
- des conventions de prestations pour l'organisation de l'élection de Miss Franche-Comté 2020 (prestation sollicitée) ;

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Besançon Club Canin pour l'organisation du Championnat de France et du Challenge européen de « Dog Dancing » pour 2 000 euros ;
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Affaires du Grand Dole Rugby pour l'organisation d'un concert de bienfaisance à la Commanderie de Dole pour 1 500 euros, concert prévu le 12 février 2020 ;
- l'attribution d'une subvention à l'association Dole Handball pour l'accession de l'équipe féminine en Nationale 2 pour 6 000 euros ;
- la mise à disposition de bureaux et ateliers au CAN - Renouvellement de conventions, avec un avis favorable ;
- la mise à disposition à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) Bourgogne Franche-Comté de la parcelle ZC de Brevans pour que celle-ci la mette en location à notre profit ;
- la mise à disposition de parcelles à Rochefort-sur-Nenon (même processus) : nous confions à la SAFER la gestion des terrains agricoles sous contrat provisoire dans la mesure où nous en sommes propriétaires et nous n'en aurons pas un usage immédiat ;
- un avenant à la convention d'occupation temporaire du parking de la Rotonde (poursuite de la convention arrivée à terme) ;
- la subvention à l'Association Sportive du Golf du Val d'Amour pour des travaux de rénovation du système d'arrosage des terrains de golf de Parcey pour 1 500 euros, sachant que c'est l'accompagnement d'une subvention mise en place par le Département pour faire des travaux du système d'arrosage.

Voilà pour toutes ces décisions. Il y en a un certain nombre. Comme nous ne nous voyons pas souvent en séance officielle, nous rallongeons les choses. Avez-vous des questions sur ces décisions prises tant par le Président que par le Bureau ?

M. PRAT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, la dernière décision du Bureau m'interroge. Déjà, du temps de Claude CHALON, le golf avait des problèmes en termes d'irrigation et de déficience des réseaux d'eau. À l'époque, le Président CHALON avait décidé – j'étais contre personnellement – de déléguer au privé, à Blue Green, l'installation du golf. Aujourd'hui, nous voyons que ces problèmes continuent. Je pense qu'ils vont s'aggraver. J'ai l'impression que le golf est plutôt une activité du 20^e siècle que du 21^e siècle vu les sécheresses récurrentes.

Mais je suis étonné quand même, vu qu'il y a de l'argent du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que l'Association Sportive de Golf soit obligée de contribuer à la rénovation de l'arrosage. Il me semble que la société Blue Green doit prendre en charge les installations, ce que, à mon avis, elle ne fait pas totalement.

J'en profite pour poser une question. Nous avons vu que des arbres avaient été abattus sur cette zone sensible. Une demande d'autorisation a-t-elle été faite à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Cet arrosage servira-t-il à arroser les arbres replantés ? Je ne sais pas. Je voudrais le savoir. Merci.

M. le Président : Je laisserai Stéphane répondre. Je vais ajouter simplement une précision. La DSP (Délégation de Service Public) est respectée, et j'y veille scrupuleusement. Dans la DSP conclue, certains investissements sont prévus, mais une partie ne l'était pas. Des investissements s'avèrent indispensables pour le golf. Or ils n'étaient pas prévus à la DSP. C'est pour cela que l'Association du Golf a voulu améliorer l'équipement, et c'est pour cela qu'elle en paie une certaine partie, le Département en payant une autre partie et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole venant en soutien. Voilà la réponse à la première question.

S'agissant des arbres, je sais que le nécessaire a été fait, mais je vais laisser Stéphane CHAMPANHET, en charge du dossier jusqu'à récemment, nous donner un élément de réponse.

M. CHAMPANHET : Bonsoir. S'agissant des arbres, il y a eu des réunions depuis l'année dernière (juin/juillet 2019) avec les gens de Natura 2000, les gens de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour que les arbres puissent être coupés totalement normalement. Ces arbres coupés aujourd'hui étaient dangereux. À chaque coup de vent, ils risquaient de tomber. Tout a été bien respecté. Blue Green a contacté des gens qui ont coupé les arbres par tronçon pour protéger les espèces en nidification à l'intérieur.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Je poursuis l'ordre du jour que j'ai un peu changé, car nous avons un certain nombre de désignations à faire. Nous reviendrons sur les modalités, mais je pense qu'il vaut mieux les évacuer dans un premier temps et que nous passions aux questions plus traditionnelles à l'issue de ces questions. Nous commençons donc par la notice numéro 7 concernant la création des commissions de travail.

M. le Président : Je note continue avec la notice suivante.

NOTICE N° 01 : CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DETERMINATION DE LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT (notice n° 07 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Je vous rassure, nous ne désignons pas ce soir les membres des commissions. En revanche, nous devons entériner un projet qui vous est soumis, de création de 10 commissions. Elles correspondent aux 10 pôles, donc aux 10 Vice-Présidents désignés il y a une semaine.

Ce sont ainsi :

- 1^{re} commission : aménagement, urbanisme, habitat, Politique de la Ville ;
- 2^e commission : développement économique, CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle), commerce et économie sociale et solidaire ;
- 3^e commission : affaires générales ;
- 4^e commission : enfance jeunesse ;
- 5^e commission : transition écologique, biodiversité, déchets et environnement ;
- 6^e commission : services aux communes, coopérations interterritoriales, commande publique ;
- 7^e commission : mobilités ;
- 8^e commission : attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles, sports ;
- 9^e commission : travaux, eau et assainissement, bâtiments ;
- 10^e commission : actions culturelles, événementiel et vie associative.

Comme je l'avais dit brièvement la dernière fois, nous nous efforcerons dans ce mandat de faire participer le maximum de conseillers municipaux. Vous avez qu'il y a 640 conseillers municipaux sur le territoire. Notre objectif est que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit mieux connue et que ses fonctions soient mieux réparties. C'est pourquoi nous avons étendu les commissions par rapport au système ancien.

Nous proposons que dans chaque commission, chaque commune puisse désigner des conseillers si elle le souhaite. Il n'y en aura pas forcément partout, mais c'est si vous le souhaitez. Nous vous proposerons :

- pour les communes disposant d'un seul conseiller communautaire en délégation, un représentant de la commune par commission ;
- pour les communes disposant de 2 à 4 conseillers communautaires, 2 représentants de la commune par commission ;
- pour les communes disposant de 5 conseillers communautaires, 3 représentants de la commune par commission ;
- pour les communes disposant de plus de 5 conseillers communautaires (en l'occurrence la ville de Dole), 4 représentants de la commune par commission.

Soit 40 représentants.

Voilà pour les modalités. Il s'agit d'installer ces 10 commissions avec les modalités que nous venons d'évoquer. À l'issue de ce Conseil, nous ferons un courrier à chaque commune indiquant les commissions ouvertes selon le schéma qui apparaît aujourd'hui à l'écran. Nous vous inviterons à nous proposer des noms. Cela peut être vous-mêmes, les délégués, ou des conseillers municipaux, sachant que vous pouvez être quelque part en tant que délégué, et demander à un autre conseiller d'aller dans une autre commission, etc. À vous de faire ce qui vous semble le plus pertinent pour chacune des commissions. Avez-vous des questions sur l'organisation proposée ?

Excusez-moi, j'ai oublié de vous lister les pouvoirs. En l'occurrence, ont donné pouvoir : Justine GRUET à Mohamed MBITEL, Philippe JABOVISTE à Alexandre DOUZENEL, Jean-Philippe LEFÈVRE à Jean-Baptiste GAGNOUX, Jacques PÉCHINOT à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Aline CALLEGHER à Jean-Michel DAUBIGNEY, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET et Mathieu BERTHAUD à Stéphane CHAMPANHET. Voilà les pouvoirs. Excusez-moi de ce petit décalage.

Je reviens sur mes créations de commissions. Avez-vous des questions sur l'organisation proposée ? S'il n'y a pas de question, il s'agit pour nous :

- d'adopter les modalités de principe que je viens de vous évoquer ;
- de lancer un appel à candidatures ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la création des commissions de travail et détermination de leur mode de fonctionnement.

M. le Président : La parole à Bernard GUERRIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 02 : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (notice n° 08 de l'ordre du jour initial)

M. GUERRIN : Bonjour à tous. Dans la mesure où leur mode d'élection et leur composition sont identiques, il est proposé au Conseil Communautaire d'élire les mêmes membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Pour mémoire, la CAO choisit les titulaires des marchés publics supérieurs au seuil des procédures formalisées. La CDSP intervient en trois phases dans le cadre d'une délégation de service public. Elle est chargée :

- d'ouvrir les plis ;
- de rendre un avis sur les candidatures ;
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Conformément aux articles L.1414-4 et L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout projet d'avenant à un marché public supérieur au seuil des procédures formalisées ou à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % leur est également soumis pour avis.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de fixer, en vue de procéder à l'élection des membres de ces commissions, les règles suivantes :

- dépôt des listes de candidatures auprès de Monsieur le Président ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a des sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;
- si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris. C'est un vote spécifique pour la CAO. Pour l'instant, nous mettons en place le processus de dépôt des listes. Nous passons ensuite aux élections après la réception du dépôt des listes. Sur ces règles de mise en place, il n'y a pas beaucoup d'état d'âme à avoir, puisque la loi nous l'impose. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les conditions de dépôt des listes de candidats à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public.

M. le Président : Je continue avec la notice suivante.

NOTICE N° 03 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (notice n° 09 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection des membres proprement dits.

À ce jour, j'ai reçu la candidature d'une seule liste, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Gérard FERNOUX-COUTENET	Nathalie JEANNET
Jean-Luc CROISERAT	Jean-Luc LEGRAND
Stéphane CHAMPANHET	Philippe JABOVISTE
Christophe MONNERET	Pierre VERNE
Gérard CHAUCHEFOIN	Olivier GRUET

Je vais vous demander si une autre liste souhaite se présenter. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de mettre au vote cette liste. S'il n'y a qu'une seule liste, les textes m'autorisent à procéder à un vote à main levée. Cela évitera bien sûr le vote numérique, même si nous sommes prêts. Je mets donc cette liste aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette liste ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'élection des membres ci-dessus à la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Président : Nous intégrons aussi l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public. Nous vous proposons la même liste. Je vous demande si d'autres listes souhaitent se présenter pour la CDSP. S'il n'y en a pas d'autres, je mets cette même liste aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'élection des membres ci-dessus à la Commission de Délégation de Service Public.

M. le Président : Je continue avec la présentation de la notice suivante.

NOTICE N° 04 : CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) (notice n° 10 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Il s'agit de mettre en place cette CLECT. Elle procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), ce qui est notre cas. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en apportant transparence et neutralité des données financières. Cette Commission est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Il est proposé de fixer le nombre de représentants par commune à un titulaire et un suppléant.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de décider que chaque commune sera représentée à la CLECT par deux élus (un titulaire et un suppléant) ;
- de désigner les conseillers municipaux proposés par les communes membres et figurant dans le tableau ci-annexé comme membres de la CLECT ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Chaque commune a été contactée. Vous m'avez tous fait passer les noms d'un titulaire et d'un suppléant. Objectivement, nous n'avons pas d'avis à donner, chaque commune étant son propre chef bien logiquement. Sur cette constitution d'un CLECT qui est un peu encadrée juridiquement, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la constitution et la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

M. le Président : La parole à Jean-Michel DAUBIGNEY pour la notice suivante.

NOTICE N° 05 : CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) (notice n° 11 de l'ordre du jour initial)

M. DAUBIGNEY : Bonsoir. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit dans les régions, les départements, les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux. Vous avez d'ailleurs un autre rapport en fin de prérapport que vous avez reçu sur lequel nous devons prendre acte tout à l'heure. Cette commission permet d'associer davantage les citoyens à la gestion des services publics.

Elle est présidée par le Président (ou son représentant). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée délibérante désignée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers.

Cette commission est consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs. Cette commission doit chaque année, et avant le 1^{er} juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1. Ce rapport est soumis à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'appliquer ces dispositions du CGCT qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;
- de désigner 10 membres élus parmi les conseillers communautaires qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de cette commission dans le respect de la représentation proportionnelle ;
- d'autoriser Monsieur le Président à nommer par voie d'arrêté les représentants d'associations d'usagers.

M. le Président : Nous avons 10 sièges à pourvoir, sachant que des sièges émanant des mandats associatifs seront désignés par arrêté. En l'occurrence, je vais vous proposer une liste de 10 sièges. Je m'excuse d'être un peu dirigiste dans certaines désignations, et certains vont peut-être découvrir certains noms ce soir, mais normalement, trois ou quatre semaines auraient dû se passer entre l'installation du Bureau et le premier Conseil désignant tous les délégués. Aujourd'hui, avec le Covid-19, notre obligation de réunir le Conseil d'Agglomération avant le 31 juillet, compte tenu des vacances, de toutes les contraintes et du reste, nous avons dû faire des choses dans un laps de temps très réduit et très contraint.

Si des choses vous choquent, nous pouvons toujours les corriger en séance si elles sont spontanément faciles, mais si elles ne sont pas spontanément faciles, nous pourrions toujours entériner une décision ce soir et y revenir, le cas échéant, dans une autre délibération. Tout sera possible, mais nous devons arriver à mettre en place tout notre dispositif, sachant qu'aujourd'hui, nous avons présenté les délégations minimales que nous devons nommer, et nous aurons une autre vague de désignation au mois de septembre.

Je vous propose donc la liste ci-après :

- Gérard FERNOUX-COUTENET ;
- Christophe MONNERET ;
- Maurice HOFFMANN ;
- Bernard GUERRIN ;
- Alain DIEBOLT ;
- Séverine CALINON ;
- Grégory SOLDAVINI ;
- Olivier LACROIX ;

- Sylvette MARCHAND
- Bruno CHEVAUX.

Je vous présente une liste complète. S'il y avait d'autres candidats, ce qui est toujours possible, bien évidemment, nous serions amenés à voter nom par nom. Soit la liste est complète et acceptée comme telle, auquel cas nous votons la liste, soit l'un d'entre vous souhaite être candidat, auquel cas nous devons passer au vote nominatif des 10 noms indépendamment les uns des autres, et pour cela, nous avons notre vote électronique à disposition. N'ayez pas peur de bloquer notre collectivité. Cela prendra un peu plus de temps, mais c'est la loi normale de la démocratie.

Y a-t-il d'autres candidats que ces 10 noms que je vous propose à l'écran ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de voter la liste globalement et à main levée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la constitution et la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

M. le Président : Je continue avec la notice suivante.

NOTICE N° 06 : CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (notice n° 12 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Nous avons une commission nouvelle à mettre en place. Isabelle MANGIN va nous proposer le descriptif de cette nouvelle commission.

Mme MANGIN : Bonsoir à tous. Dans toute commune ou tout établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes détaillés des opérations comportant des règlements de compte périodique sont examinés par une commission de contrôle composée de membres dont la désignation est opérée par délibération du Conseil Communautaire, en application du principe de libre administration. Peuvent siéger au sein de cette commission différentes catégories de personnes telles que des élus, des représentants d'associations d'usagers, voire des personnalités qualifiées, dont la représentativité est laissée à la libre appréciation du Conseil Communautaire.

Toute entreprise liée à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par une convention financière comportant des règlements de compte périodique est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations. La commission de contrôle doit obligatoirement produire, pour chaque convention contrôlée, un rapport écrit annuel établi pour l'ensemble de l'année de contrôle ; ces rapports sont utiles aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de l'établissement de son rapport annuel, et sont annexés aux comptes de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de créer la Commission de Contrôle Financier ;
- d'appliquer les dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;
- de désigner 10 membres élus parmi les conseillers communautaires qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de cette commission ;
- d'autoriser Monsieur le Président à nommer par voie d'arrêté les éventuels représentants d'associations d'usagers et les personnalités qualifiées.

M. le Président : C'est une nouvelle commission. Elle est intéressante. Elle rentre un peu dans notre philosophie de transparence, non pas que ce n'était pas transparent avant, mais vous savez que nous sommes rentrés dans un processus de certification des comptes. Dans la certification des comptes, nous avons un aspect assez fondamental : l'évaluation des risques que la collectivité peut prendre par rapport à ses satellites. Vous savez que nous avons des conventions avec un certain nombre de sociétés. Nous avons deux SPL (Sociétés Publiques Locales), des syndicats mixtes dans lesquels nous sommes engagés, une SAS comme NASKEO dans laquelle nous sommes actionnaires.

Cet ensemble de dispositifs fait que je pense que notre commissaire aux comptes ne manquera pas de regarder cela avec beaucoup d'attention pour s'assurer que les risques pouvant émaner de ces établissements sont bien transcrits dans la comptabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour cela, est mise en place une commission. Dans les entreprises privées, ce sont des comités d'audit. C'est un peu l'esprit de ce genre de commission.

Je vais proposer un certain nombre de noms. J'ai demandé à certains d'entre vous, et j'ai essayé de choisir certaines personnes qui ont un peu d'appétence pour la comptabilité ou pour les finances de par leur métier ou de par leur fonction ici ou là.

Voilà la liste que je vous propose :

- Jean-Michel DAUBIGNEY, en sa qualité de Vice-Président chargé des Affaires générales ;
- Isabelle MANGIN, chargée notamment des Finances ;
- Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE ;
- Dominique MICHAUD ;
- Aline CALLEGHER ;
- Thierry GAUTHRAY-GUYENET ;
- Pierre VERNE ;
- Gérard CHAUCHEFOIN ;
- Gérard FERNOUX-COUTENET ;
- Denis GINDRE.

Y a-t-il une autre liste ou d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets cette liste aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la constitution et la composition de la Commission de Contrôle Financier.

M. le Président : Je passe à la notice suivante.

NOTICE N° 07 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE COMMISSIONS, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, D'ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS (notice n° 13 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Nous allons passer en revue ces commissions et organismes. Elles sont par ordre alphabétique. N'y voyez pas de hiérarchie. Je vous rappelle les précautions que je vous ai indiquées tout à l'heure. Les temps sont très restreints pour consulter de manière exhaustive l'ensemble des partenaires. Sachez simplement que j'ai fait en sorte que les 47 communes soient représentées ici ou là. Il peut y avoir des loupés, vous m'en excuserez.

Je vous rappelle que nous procédons à des désignations ce soir, mais toute désignation peut être remise en cause par une autre délibération ici. Si vraiment des gens n'étaient pas à leur place, si certains trouvent que la charge est trop lourde, ou si d'autres disent : « *j'aurais bien voulu aller dans telle commission* », nous tâcherons d'ajuster le tir. Évidemment, cela ne pourra se faire qu'à la marge, mais sachez que rien n'est figé. Ce n'est pas inscrit dans le marbre. Ce que fait une délibération peut être défait, bien évidemment.

Association d'Animation et de Promotion Touristique du Pays de Dole (AATPD)

Nous avons d'abord l'Association d'Animation et de Promotion Touristique du Pays de Dole (AATPD), ancien Office de Tourisme. L'Office de Tourisme était porté par un monde associatif autrefois. Cette association a rapporté tous ces actifs à la SPL Hello Dole, ce que savent parfaitement les anciens. Nous avons souhaité garder l'ancienne association avec la structure. Cette ancienne association est aujourd'hui un comité consultatif de Hello Dole.

L'association vit normalement avec trois collèges :

- un collège de bénévoles ;
- un collège de professionnels (hôteliers, restaurateurs, propriétaires de gîte) ;
- un collège d'élus.

Pour le collège d'élus, nous avons 5 sièges à pourvoir. Je vous propose ainsi :

- Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Jacques PÉCHINOT ;
- Bruno PESENTI ;
- Séverine CALINON ;
- Pascal SANCEY.

Y a-t-il d'autres candidats pour cette association d'animation et de promotion ?

M. HAMDAOUI : Je souhaite prendre la parole.

M. le Président : Oui, vas-y, Ako.

M. HAMDAOUI : Merci. Notre groupe n'a pas proposé de candidat dans les commissions précédentes et ne proposera pas de candidats dans les organismes extérieurs à l'agglomération. Nous vous avons rencontré pour vous en expliquer la raison : nous refusons la méthode antidémocratique consistant à désigner un délégué communautaire comme *persona non grata* et refuser qu'il siège au sein d'une instance. Nous voulons que ces méthodes changent. Nous avons dit lors du premier Conseil Communautaire que nous souhaitions être un groupe constructif, mais pour cela, il faut que les conseillers communautaires soient mieux respectés.

Évidemment, pour respecter notre parole, nous nous inscrivons dans les commissions de travail internes pour pouvoir travailler de façon positive, dans l'intérêt des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous ne présenterons donc aucun candidat, et c'est pour cela que dans les commissions précédentes, nous n'en avons pas présenté non plus.

M. le Président : Je prends note. Comme je ne connais pas exactement la constitution du groupe auquel tu fais allusion, par mégarde, dans toutes les désignations, il y a peut-être des gens du groupe et tu m'en excuseras. Malgré mon mauvais esprit, j'aurai quand même fait cela, mais peu importe. Je retiens en tout cas le côté positif de ton intervention, ta volonté d'être constructif dans toutes ces approches, et notamment dans le travail dans les commissions. Sur ces désignations, on fait un petit procès d'intention. Nous savons que des positions ont été prises historiquement sur certains dossiers qui me paraissent incompatibles avec la gestion que nous entendons mener. Je le dis, je l'ai dit à certaines personnes. Je ne veux pas revenir là-dessus.

Tu dis que c'est antidémocratique. La démocratie, c'est de mettre au vote. Si cette méthode ne te paraît pas souhaitable, tu peux proposer des gens ce soir, et nous proposerons un vote. Je n'ai pas d'autres solutions que de respecter la démocratie par le mécanisme du vote. J'en suis désolé, mais je n'ai pas encore trouvé autre chose. En tout cas, je prends acte de l'engagement positif. Je vais retenir surtout cela de ton intervention, et je t'en remercie.

Nous sommes sur l'Association d'Animation et de Promotion Touristique du Pays de Dole. Je vous fais grâce d'une nouvelle lecture des cinq noms. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote la liste dans son ensemble. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination des cinq élus ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'AATPD.

Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC)

M. le Président : Nous passons à l'AFHYPAC, association de la filière hydrogène, association nationale à laquelle Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE était déjà notre représentante. Je vous propose sa candidature pour renouveler ce mandat pour le mandat qui arrive. Y a-t-il d'autres candidats pour l'AFHYPAC ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'AFHYPAC.

AGATE Paysage

M. le Président : Pour AGATE Paysage, association d'économie sociale et solidaire, tout naturellement, Jean-Yves ROY, délégué en charge de ce secteur serait candidat. Je vous propose comme suppléant Philippe BLANCHET sachant qu'il assumait déjà cette fonction dans le mandat précédent. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose de voter les deux en même temps. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Yves ROY (titulaire) et Philippe BLANCHET (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à AGATE Paysage.

Association des Maires du Jura (AMJ)

M. le Président : Je passe à la représentation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'Association des Maires du Jura (AMJ). Il faut savoir que l'AMJ a ouvert une section pour les communautés de communes. Nous avons à désigner deux titulaires et deux suppléants. Je vous propose les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
Dominique MICHAUD	Nathalie JEANNET
Maurice HOFFMANN	Jean-Luc CROISERAT

Y a-t-il d'autres candidats ? Je mets au vote l'ensemble de la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'AMJ.

Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales (ARAPT) du Pays Dolois

M. le Président : Nous passons à l'ARAPT du Pays Dolois. Cette association regroupe l'ensemble des quatre communautés de communes de notre bassin, dont le Val d'Amour, le Jura Nord et la Plaine Jurassienne. Il est proposé de désigner 7 titulaires et 7 suppléants.

En l'occurrence, je vous propose :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pascal FICHÈRE	Gérard FERNOUX-COUTENET
Jean-Baptiste GAGNOUX	Jean-Philippe LEFÈVRE
Jean-Marie SERMIER	Alain DIEBOLT
Dominique MICHAUD	Agnès MATHIOT
Séverine CALINON	Maurice HOFFMANN
Jean-Michel DAUBIGNEY	Cyriel JEANNEAUX
Julien STOLZ	Dominique TRONCIN

Y a-t-il questions sur cette liste ou d'autres candidats éventuels ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets l'ensemble de cette liste au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'ARAPT du Pays Dolois.

Centre hospitalier Louis Pasteur

M. le Président : Pour le Centre Hospitalier Louis Pasteur, il s'agit de sièges au Conseil de Surveillance. La loi prévoit le Président, plus un titulaire. Je vous propose donc moi-même en tant que Président (j'y suis de plein droit) et je vous propose d'y associer Séverine CALINON qui est notamment en charge du Contrat Local de Santé. Y a-t-il d'autres candidats éventuels ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Pascal FICHÈRE et Séverine CALINON pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil de Surveillance du Centre hospitalier Louis Pasteur.

Centre hospitalier spécialisé du Jura

M. le Président : Nous passons au Centre hospitalier spécialisé du Jura à Saint-Ylie. Il y a le Président, plus 2 titulaires. Je vous propose moi-même comme Président, bien sûr, et Christine RIOTTE et Séverine CALINON pour les deux titulaires. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Pascal FICHÈRE, Christine RIOTTE et Séverine CALINON pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Centre hospitalier spécialisé du Jura.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

M. le Président : Nous passons au CIAPH, commission pour l'accessibilité, les handicaps et les difficultés d'accessibilité. Cette commission était présidée préalablement par Bernard GUERRIN qui me représentait. Je vous propose de lui confier toujours ce mandat. Siégeant de plein droit, je désigne Bernard GUERRIN pour me remplacer à cette présidence. Il n'y a plus de commission de la Ville de Dole. Cette commission a été fusionnée entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous propose ainsi de désigner Jean-Michel REBILLARD, Stéphane CHAMPANHET et Jean-Luc CROISERAT. Y a-t-il d'autres candidats éventuels ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination des personnes-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la CIAPH.

Commission de Sécurité et de Surveillance (CSS) de la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon

M. le Président : Nous passons à la Commission de Sécurité et de Surveillance (CSS) de la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon. Je vous propose les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
Olivier MEUGIN	Jean-Claude ROBERT
Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Patrick VUITTON

Je vous précise que les maires des communes voisines, dont Châtenois et Rochefort-sur-Nenon, sont également membres de cette commission par le biais de leur commune. Nous avons choisi Olivier MEUGIN par sa fonction de Vice-Président, et les autres sont des représentants proches de cette cimenterie. C'est pour cela que j'ai proposé ces noms. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la CSS de la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon.

Commission de Sécurité et de Surveillance (CSS) de la plateforme chimique de Tavaux

M. le Président : Concernant la même nature de commission pour la plateforme chimique de Tavaux, il n'y a qu'un titulaire et qu'un suppléant. Je vous propose Olivier MEUGIN (titulaire) ès-qualité et Thierry GAUTHRAY-GUYENET (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la CSS de la plateforme chimique de Tavaux.

Comités de pilotage Natura 2000

M. le Président : Nous passons maintenant aux comités de pilotage Natura 2000. Je vous propose Olivier MEUGIN (titulaire) et Maryline MIRAT (suppléante) pour les quatre comités de pilotage de la Basse Vallée du Doubs, de la Bresse Jurassienne Nord, de la Forêt de Chaux et du Massif de la Serre. Y a-t-il d'autres candidats pour l'un de ces quatre comités ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote.

Pour la Basse Vallée du Doubs, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité de pilotage Natura 2000 de la Basse Vallée du Doubs.

M. le Président : Pour la Bresse Jurassienne Nord, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité de pilotage Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord.

M. le Président : Pour la Forêt de Chaux, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité de pilotage Natura 2000 de la Forêt de Chaux.

M. le Président : Pour le Massif de la Serre, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité de pilotage Natura 2000 du Massif de la Serre.

Commission départementale des gens du voyage

M. le Président : Pour la Commission départementale des gens du voyage, sont proposés Dominique TRONCIN (titulaire) en sa qualité de représentant du Président et Mathieu BERTHAUD (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Dominique TRONCIN (titulaire) et de Mathieu BERTHAUD (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la commission départementale des gens du voyage.

Contrat de bassin Loue

M. le Président : Pour le Contrat de bassin Loue, il est proposé Olivier MEUGIN (titulaire) toujours ès-qualités et Françoise DAVID (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Françoise DAVID (suppléante) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Contrat de bassin Loue.

Dole Biogaz

M. le Président : Nous passons à Dole Biogaz. Il y a un représentant qui sera au comité exécutif de la SAS avec, me semble-t-il, voix non délibérante. C'était surtout pour avoir un pied dans l'entreprise pour s'assurer que les processus sont bien respectés sur le plan environnemental. Il est proposé de désigner Thierry GAUTHRAY-GUYENET. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Thierry GAUTHRAY-GUYENET pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité exécutif de Dole Biogaz.

Dole Sup Association

M. le Président : Nous passons à Dole Sup Association. Cette association regroupe les établissements d'enseignement qui ont des élèves post-bac chez eux, que ce soit nos lycées, nos lycées professionnels, l'IRIMM (Institut Régional de l'Image et du Multimédia) qui a le CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie), l'école d'infirmière qui est non négligeable sur notre territoire, etc.

Dans les statuts de l'association, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a un titulaire et un suppléant. Je vous propose de me désigner comme titulaire et de désigner Jean-Philippe LEFÈVRE comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Pascal FICHÈRE (titulaire) et de Jean-Philippe LEFÈVRE (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à Dole Sup Association.

Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Terre de Louis Pasteur

M. le Président : Nous passons à l'EPCC Terre de Louis Pasteur, Établissement Public de Coopération Culturelle qui gère l'ensemble Louis Pasteur, Arbois et Dole. Nous vous proposons Jean-Pascal FICHÈRE et Jacques PÉCHINOT. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Pascal FICHÈRE et de Jacques PÉCHINOT pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs

M. le Président : Nous passons à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs. Il est proposé Olivier MEUGIN (titulaire) et Thomas RYAT (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Thomas RYAT (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPTB Saône Doubs.

IDELIANS

M. le Président : Nous passons à IDELIANS, structure chapeau qui couvre Grand Dole Habitat et les établissements de l'Yonne et de la Côte-d'Or (hors Dijon). Ils ont mis en commun leurs compétences à l'intérieur de cette structure chapeau. Elle met en œuvre des moyens communs entre tous les établissements gérant l'habitat. Les trois structures vont développer des outils informatiques communs, probablement un peu d'ingénierie financière. Ils vont essayer d'optimiser la gestion.

Vous savez que la loi a imposé un seuil de nombre de logements à gérer. Or nous étions en-dessous du seuil. Il fallait donc absolument que nous trouvions un rapprochement. Ce rapprochement a été fait avec la Côte-d'Or et avec l'Yonne au sein de cette structure qui s'appelle dorénavant IDELIANS. Je vous propose de représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de cette

structure. Ce sont vraiment des orientations fortes ici. Le travail se fait dans les structures par les fonctionnaires, bien logiquement.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Pascal FICHÈRE pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à IDELIANS.

Office de Commerce du Grand Dole

M. le Président : Nous passons à l'Office de Commerce du Grand Dole. Je vous rappelle que cet office a été mis en place lors du mandat précédent. Il regroupe à la fois les consulaires, les représentants des associations de commerçants du centre-ville de Dole, des associations de commerçants de la zone des Épenottes, de la zone de Tavaux et des commerces indépendants.

Cet Office de Commerce a pour but de mettre en relation l'ensemble des modes de distribution sur le territoire, que ce soit de la grande distribution ou du commerce indépendant. Nous essayons de travailler ensemble pour qu'aucune rupture ne se fasse. Nous savons bien qu'ils ne sont pas tous sur la même planète, mais nous essayons de faire des projets en commun. Ce qui est le plus facile à voir, et pas seulement, concerne les communications pour inciter, pendant les fêtes de Noël, nos concitoyens à investir et à faire leurs cadeaux sur Dole.

L'Office de Commerce pilote aussi tout ce qui est le K'Dole, le site Internet. C'est donc devenu un outil important pour dynamiser au moins le commerce traditionnel.

Les noms proposés sont :

- Jean-Yves ROY en sa qualité de délégué au commerce sur le territoire ;
- Jacques PÉCHINOT ;
- Christine RIOTTE ;
- Mathieu BERTHAUD ;
- Séverine CALINON ;
- Fabien RIGAUD ;
- Laurent RABBE ;
- Céline LABOUROT.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote toute cette liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'Office de Commerce du Grand Dole.

Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

M. le Président : Nous passons au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté. Il réunit les agglomérations ou les communautés de communes de Lons-le-Saunier, Dole, Besançon, Luxeuil-les-Bains, Vesoul, Morteau et Pontarlier. Il s'agit de nommer 4 titulaires et 2 suppléants. Il est donc proposé de nommer :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pascal FICHÈRE	Jean-Marie SERMIER
Jean-Baptiste GAGNOUX	Séverine CALINON
Dominique MICHAUD	
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	

Je dois dire que dans ces structures modestes en nombre de délégués, je demanderai que les suppléants soient invités systématiquement à toutes les réunions, quand bien même ils n'ont pas le droit de vote, mais qu'ils aient le même degré d'information que les titulaires.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. le Président : S'agissant du SDIS, service des pompiers du Jura, je propose la nomination de Jean-Luc LEGRAND qui pourrait représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Luc LEGRAND pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SDIS.

SEDIA

M. le Président : Nous passons à SEDIA, société d'économie mixte dans laquelle nous sommes actionnaires. Elle est chargée des investissements immobiliers et fonciers, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut avoir besoin, par exemple sur INNOVIA ou ailleurs. Cette société d'économie mixte est un outil qui peut nous aider. Elle résulte de la fusion avec Expansion 39 que nous avons utilisée autrefois. Nous avons un poste de titulaire au Conseil d'Administration. Il est proposé de désigner Jean-Marie SERMIER. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jean-Marie SERMIER pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil d'Administration de SEDIA.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

M. le Président : Il s'agit d'un vote de 26 titulaires et 26 suppléants. Le SICTOM doit se réunir le 6 ou 9 septembre prochain, si mes souvenirs sont bons. Il y aura une séance d'installation. Tous les délégués titulaires seront réunis. Je vous rappelle que le SICTOM est composé des quatre communautés de communes. Nous avons 26 membres, les autres communautés de communes Val d'Amour, Plaine Jurassienne et Jura Nord en ayant 9 chacun, soit un total de 53 membres. Ces 53 membres titulaires auront à désigner un Bureau qui désignera un Président, ce qui se fera en septembre.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, nous devons désigner les 26 titulaires qui auront à siéger, ainsi que les 26 suppléants attachés aux titulaires. Vous avez la liste. Si jamais un candidat supplémentaire se proposait, nous passerions à des votes numériques, comme la loi le prévoit. Je vous les lis rapidement :

Titulaires	Suppléants
Olivier MEUGIN	Thomas RYAT
Cyriel JEANNEAUX	Aline CALLEGHER
Jérôme FAIVRE	Maurice HOFFMANN
Séverine CALINON	Pascal LOPEZ
Denis GINDRE	Jacky ZASEMPA
Alain DIEBOLT	Joël PANNAUX
Bernard GUERRIN	Micheline HENRY
Pierrette BUSSIERE	Georges JEANNEROD
Gérard CHAUCHEFOIN	Christian MATHEZ
Jean-Luc CROISERAT	Emmanuel SAGET
Jean-Baptiste GAGNOUX	Isabelle MANGIN
Maryline MIRAT	Alexandre DOUZENEL
Jean-Marie SERMIER	Isabelle DELAINE
Jean-Pascal FICHERE	Patrice CERNELA
Stéphane CHAMPANHET	Jean-Pierre CUINET
Jean-Michel REBILLARD	Mathieu BERTHAUD

Gérard FERNOUX-COUTENET	Jean-Paul CHAPIN
Jacques LAGNIEN	Cyril MILLIER
Hervé GUIBELIN	Gérard GINET
Jean-Claude ROBERT	Joëlle LEPETZ
Annie PERNOUX	Daniel DESGUILLE
Céline LABOUROT remplacée par Olivier DAMY	Patrick JACQUOT
Dominique DEWALLY	Pascal SANCEY
Agnès MATHIOT	Olivier GRUET
Olivier LACROIX	Marie-Rose GUIBELIN
Jean-Luc BONIN	Julien STOLZ

Voilà pour la liste qui vous est proposée au vote ce soir. Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme LABOUROT : Je suis maire de la commune de Parcey. Il y a juste un petit changement à mon propos. Je ne siégerai pas et je serai remplacé par Olivier DAMY, mon 4^e adjoint.

M. le Président : Il n'y a pas de problème, nous pouvons changer en *live*. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, Olivier MEUGIN en tant que Vice-Président de la transition écologique, conduit fort logiquement cette liste. La dernière fois, j'étais intervenu sur la redevance incitative. Il n'en a pas parlé, mais j'imagine qu'il a peu de marge de manœuvre sur ce sujet, je ne me fais pas d'illusion. Cependant, je suis étonné, dans la constitution de cette liste, de la crispation qui a eu lieu alors qu'il n'y avait aucune raison qu'il n'y ait pas plus de diversité dans cette liste, mais peu importe. J'aimerais interroger Olivier MEUGIN ou le Président, puisqu'ils seront les porte-parole de cette liste au sein du SICTOM, sur les orientations du SICTOM.

Une fois cette liste élue, nous avons souvent peu de retours dans notre assemblée sur les décisions prises. J'aimerais les interroger sur deux sujets. Tout à l'heure, je citais pour le golf Blue Green du temps de Monsieur CHALON qui déléguait au privé des choses que nous faisons très bien nous-mêmes. Je crains qu'il y ait un projet de déléguer au privé les ordures ménagères. J'aimerais savoir si les candidats, en particulier le Vice-Président et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, souhaitent maintenir le statut actuel du SICTOM.

Deuxièmement, dans le mandat sortant, le Président du SICTOM était un élu du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Patrick SAUTREY, qui a fait un très bon travail d'ailleurs. J'aimerais savoir si parmi ces personnes, certaines envisagent de postuler à la présidence du SICTOM, que ce soit Olivier MEUGIN ou d'autres. Merci.

M. le Président : Je vais vous décevoir, mais nous n'allons pas vous expliquer la politique du SICTOM ce soir. Ce n'est pas nous qui la faisons, mais c'est l'ensemble des délégués, donc les quatre communautés de communes. Pour répondre à votre question, nous en avons déjà discuté en privé. Je n'exclus rien et je suis ouvert à tout. Après, nous devons discuter avec nos partenaires, donc les trois autres communautés de communes, sur la politique que nous mènerons sur ce mandat. Restons-nous en l'état ? Souhaitons-nous d'autres modalités ? Nous aurons l'occasion d'en discuter, mais je pense que nous n'ouvrirons pas le débat ce soir.

Nous sommes candidats à une structure, dont l'objectif est la collecte et le traitement des ordures ménagères. Des personnes se sont positionnées. Nous ferons en sorte que la performance qui n'est pas mauvaise sur le SICTOM de Dole, les taux étant plutôt satisfaisants, reste bonne. Mais il y a encore beaucoup de choses à faire, et ce pas uniquement sur Dole, mais sur l'ensemble de notre pays. Nous y veillerons. Je pense que les gens qui se sont engagés sur cette liste s'engagent avec un esprit d'ouverture le plus total, et avec la volonté de décider en partenariat avec nos collègues. Nous ne sommes pas là pour imposer une façon de voir de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par rapport aux autres.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Y a-t-il des candidats à la présidence du SICTOM parmi ces membres ? Les gens ne se sont peut-être pas encore déterminés.

M. le Président : Rien n'est déclaré à ce jour.

M. PRAT : Merci.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer cette liste intégralement au vote à main levée. Je ne vais pas vous la relire, vous l'avez vue, vous l'avez encore sous les yeux. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SICTOM.

Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de @-Communication du Jura (SIDEDEC)

M. le Président : Pour le SIDEDEC, nous devons désigner 3 titulaires. Je vous propose de désigner :

- Jacques LAGNIEN ;
- Gérard FERNOUX-COUTENET ;
- Gérard GINET.

Y a-t-il des observations ou d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Jacques LAGNIEN, Gérard FERNOUX-COUTENET et Gérard GINET pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIDEDEC.

Solidaire pour l'Habitat Agence Immobilière Sociale du Jura (SOLIHA AIS)

M. le Président : Pour SOLIHA, structure départementale, nous avons à désigner un titulaire et un suppléant. Nous proposons Dominique TRONCIN (titulaire) ès-qualités et Mathieu BERTHAUD (suppléant) également ès qualité dans la mesure où il a vocation à animer Grand Dole Habitat. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Dominique TRONCIN (titulaire) et Mathieu BERTHAUD (suppléant) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à SOLIHA AIS JURA.

SPL Agence Économique et Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

M. le Président : Pour la SPL Agence Économique et Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC), nous avons un poste. Je vous propose la candidature de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL AER BFC.

SPL Grand Dole Développement 39

M. le Président : Pour la SPL Grand Dole Développement 39, nous avons 5 postes à pourvoir. Je vous propose de désigner :

- moi-même ;
- Gérard FERNOUX-COUTENET ;
- Stéphane CHAMPANHET ;
- Bernard GUERRIN ;
- Olivier MEUGIN.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Développement 39.

SPL Hello Dole

M. le Président : Pour la SPL Hello Dole, je vous propose de désigner :

- o moi-même ;
- o Séverine CALINON ;
- o Françoise DAVID ;
- o Bruno PESENTI ;
- o Jacques PÉCHINOT ;
- o Cyril MILLIER.

Y a-t-il des observations ou d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Hello Dole.

Syndicat d'Ausson

M. le Président : Pour le Syndicat d'Ausson, syndicat qui concerne vraiment le sud de notre territoire, nous proposons :

Titulaires	Suppléant
François MAIRET	Laurent PERROT
François DAUBIGNEY	

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat d'Ausson.

Syndicat Mixte Doubs Loue

M. le Président : Pour le Syndicat Mixte Doubs Loue, nous proposons :

Titulaires	Suppléants
Olivier MEUGIN	Thomas RYAT
Séverine CALINON	Bruno PESENTI

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Doubs Loue.

Syndicat Mixte la Grande Tablée

M. le Président : Pour le Syndicat Mixte de la Grande Tablée, nous proposons :

Titulaires	Suppléants
Nathalie JEANNET	Isabelle DELAINE
Isabelle MANGIN	Mathieu BERTHAUD
Catherine DEMORTIER	Maryline MIRAT
Cyriel JEANNEAUX	Delphine ROUGIER
Christine RIOTTE	Cyril MILLIER
Séverine CALINON	Hervé GUIBELIN

Céline LABOUROT	Marie-Rose GUIBELIN
Sylvie DUCUGNON	Micheline HENRY

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Grande Tablée.

Syndicat Mixte INNOVIA

M. le Président : Pour le Syndicat Mixte INNOVIA qui anime toute la zone INNOVIA en face de l'aéroport, nous proposons les candidatures de :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pascal FICHÈRE	Isabelle MANGIN
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	Thierry GAUTHRAY-GUYENET
Bernard GUERRIN	Jacques LAGNIEN
Laurent RABBE	Béatrice BARRET-PÂQUES
Jean-Michel DAUBIGNEY	Luc ZABOTTI
Michel GINIÈS	Bruno CHEVAUX

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte INNOVIA.

Syndicat de la Sablonne

M. le Président : Pour le Syndicat de la Sablonne, nous proposons 8 titulaires :

- François DAUBIGNEY ;
- Laurent PERROT ;
- Robert MAZUE ;
- Jean-Louis BOURREAU ;
- Olivier MEUGIN ;
- Olivier BERTHET ;
- Christian MATHEZ ;
- Didier LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat de la Sablonne.

Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Moulin Rouge

M. le Président : Je vous rappelle que les syndicats n'ayant pas encore tous changé leurs statuts, les statuts sont basés sur les désignations des communes membres du syndicat. Bien logiquement, chaque commune concernée a pu désigner ses représentants dans la continuité de ce qu'il y avait autrefois. Nous avons ainsi :

	Titulaires	Suppléants
Amange	Sébastien DUTHU	Pierrick MAIGNAN
	Virginie PAILLE	Daniel BERNARDIN
Audelange	Laurent BELIN	Lucie FAVERO
	Bernard GUERRIN	Mélanie NIVERT

Auxange	Jean-Sébastien GENERET	Corinne BOUHAND
	Josette TOGNOL	Jean-Claude ROBERT
Châtenois	Christine PELISSIER	Pascale CHAPPOT
	Hervé LALLEMENT	Romain BERNASCONI
Éclans-Nenon	Jacky ZASEMPA	Christophe GRENOT
	Nathalie BURTIN	Isabelle BRIGAND
Falletans	Philippe PERNET	Romain MOMBRY
	Carine VOLATIER	Gilles ROUGET
Lavangeot	Bruno PICAUD BERNET	Christophe PONSOT
	Patrick MASSACRIER	Gabriel DA COSTA
Lavans-Lès-Dole	André THIEBAUD	Jean-Claude THIEBAUD
	Chantal LABAT	Dominique FRELIN
Malange	Pascal COURDEROT	Hervé GUIBELIN
	Antoine PRIEUR-DREVON	Ludovic BRASSEUR
Rocheft-sur-Nenon	Philippe BRESSANELLI	Patricia FRANCIOLI
	Jacques GIROD	Marie-Christine SAJDAK
Romange	Kévin GIOVANNI	Florent GRILLOT
	Jean-Claude LAMBERT	Christian MOREL
Vriage	Didier BRETON	Didier ECARNOT
	Jacques LAGNIEN	Franck SERGENT

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote toute la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIE du Moulin Rouge.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD)

M. le Président : Nous proposons de désigner :

	Titulaires
Menotey	Hervé GUILLEY
	Sébastien DIMARY
Baverans	Nicolas BOUCHE
	Nicole VERNIER
Villette-lès-Dole	Jean-Luc LEGRAND
	Jean-René CURLY
Sampans	Hubert HOLTZ
	Jean-Pierre BERNARDIN
Parcey	Sébastien THEVENOT
	Anthony PINTO
Archelange	Thierry GAUTHRAY-GUYENET
	Sébastien TROUCHE
Crissey	Véronique LAUBEPIN
	Bernard MAGNIN
Brevans	Paul LANOY
	Patrice VERDENET
Biarne	Olivier LACROIX
	Marc LE BOUDOUIL
Champvans	Dominique MICHAUD
	Thierry MADER
Gredisans	Bruno ODILLE
	Bernard ARTUCHKOFF
Authume	Daniel PETRY
	Christine BRIGNOT
Choisey	Olivier BARTHE
	Stéphane DUBOIS

Foucherans	Jean-Michel COMTE
	Jean-Claude HALBOUT
Goux	Isabelle GIROD
	Claude GOELKE
Jouhe	Joël GERDY
	Jean-Paul RICHARD
Monnières	Roland VANDELLE
	Patrick VIVERGE
Rainans	Gaston BUDIN
	José-Pierre GARCIA

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote toute la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIERD.

SIE du Recépage

M. le Président : Nous proposons de désigner :

	Titulaires
Damparis	Michel GINIES
	Serge COULON
	Louis-Joseph MENETRIER
Tavaux	Jean-Michel DAUBIGNEY
	Sylvie DEJEAN
	Luc ZABOTTI
Gevry	Philippe GUAGUENETTI
	Gilles GUÉRIN
	Claude CATY
Peseux	Christian MATHEZ
	Thierry BONJOUR
	Nicole GUYON
Saint-Aubin	Alain IUNG
	Clotilde BACHUT
	Frédéric POUTHIER
Aumur	Joël DEBBAH
	Christian CLAIROTTE
	Rémi MARESCHAL
Champdivers	Olivier MEUGIN
	Sylvain COMBE
	Jérôme BELTRAMELLI
Abergement-la-Ronce	Richard AMPRINO
	Serge VIVINE
	Benjamin NOIROT

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote toute la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIE du Recépage.

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) de Montmirey-le-Château

M. le Président : Nous proposons de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Champagney	Pierre VERNE	Maryvonne LANAUD
	Claude JOSSERAND	
Chevigny	Bernard PERRINET	Pascal MULLER
	Michaël DUPRE	
Frasne-les-Meuilières	Régis BONVALOT	Lydia PATOZ
	Roger CHATILLON	
Moissey	Dominique TRONCIN	Serge JACQUET
	Pascal RICHARD	
Peintre	Martine KEMPER	Olivier GRUET
	Stéphane MANTRAND	
Pointre	Yvette BESSON	Jérôme JOLYOT
	Dominique GRAVIER-DUTAUD	

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote toute la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIEA de Montmirey-le-Château.

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) des Trois Rivières

M. le Président : Nous proposons de désigner :

	Titulaires
Le Deschaux	Patrick JACQUOT
	Catherine DEJEUX
Villers-Robert	Gérard MOYNE
	Micheline PERCY

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote toute la liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nomination de la liste ci-dessus pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SIEA des Trois Rivières.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 08 : DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 (notice n° 14 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Nous sommes actionnaires de Grand Dole Développement 39. La loi prévoit de désigner celui qui va représenter notre assemblée. En général, le Président la représente de plein droit, mais dans les SPL, pour une raison que j'ignore, il faut un vote et désigner un représentant. Je vous propose d'assumer cette fonction de représentant permanent du Conseil Communautaire pour siéger à la SPL Grand Dole Développement 39. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHERE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale de la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Président : Nous continuons avec la SPL Hello Dole.

NOTICE N° 09 : DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL HELLO DOLE (notice n° 15 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Pour Hello Dole, c'est pareil. Le représentant permanent est celui qui vote à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. Pour l'instant, il n'y a que deux actionnaires à Hello Dole, le Maire de Dole et le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est assez rapide à réunir, mais il faut le faire, la loi le prévoit. Je vous propose de la même manière de représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SPL Hello Dole pour les votes en Assemblée Générale. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHERE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale de la SPL Hello Dole.

M. le Président : Nous continuons avec Grand Dole Habitat.

NOTICE N° 10 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GRAND DOLE HABITAT (notice n° 16 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Le Conseil d'Administration est composé de 23 membres, dont 13 membres représentant l'EPCI :

- 6 membres élus désignés au sein du Conseil Communautaire (ceux que nous devons désigner ce soir) ;
- 5 membres choisis en qualité de personnalités qualifiées, désignés par arrêté du Président ;
- 2 membres ayant la qualité d'élu d'une collectivité territoriale autre que celle de rattachement (nous fixerons cela le moment venu).

Nous devons donc :

- fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration à 23 ;
- désigner les 6 membres représentant l'EPCI.

Je croyais avoir présenté ces 6 membres la dernière fois, mais je vais recommencer. Je vous propose de désigner :

- Mathieu BERTHAUD ;
- Dominique TRONCIN ;
- Christine RIOTTE ;
- Jean-Luc LEGRAND ;
- Françoise DAVID ;
- Isabelle DELAINE.

Je m'excuse, car je suis persuadé que nous avons déjà passé une délibération de ce type, mais je n'arrive pas à la retrouver. Peu importe, cela ne fera que conforter le vote s'il y avait quoi que ce soit. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation des membres ci-dessus du Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat.

M. le Président : Nous en avons terminé avec les désignations. Je vous en remercie.

M. GAGNOUX : Il y a un certain nombre d'organismes dans lesquels nous n'avons pas nommé ce soir les représentants, le temps étant très court entre l'élection la semaine dernière et aujourd'hui. Je pense que certains organismes se réuniront entre maintenant et notre prochain Conseil Communautaire qui désignera les personnes dans les autres organismes dans lesquels nous n'avons pas pu ce soir nommer les représentants. Nous étions hier soir quelques-uns notamment à l'Assemblée Générale de la Mission Locale qui n'a pas pu se tenir faute de *quorum*, avec un mixte avec des élus du mandat pour la prochaine assemblée qui se tiendra en septembre, du coup des Conseils Communautaires des autres communautés de communes membres de certaines structures, et des élus sortants du mandat 2014-2020, et probablement également d'autres élus du mandat 2020-2026.

Cela veut dire que nous aurons probablement aussi des délégués dans ces organismes de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui ne sont peut-être même plus élus au Conseil Communautaire, voire plus élus dans leur commune. Je voulais juste apporter ce point. S'il y a peut-être des personnes concernées dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qu'il n'y ait pas de surprise si elles sont convoquées dans des organismes, parce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a encore pas fixé ses nouveaux représentants, avec des situations particulières de personnes qui ne sont plus élues dans un Conseil Municipal, mais qui sont toujours représentants dans ces organismes.

M. le Président : Tu as raison d'attirer l'attention là-dessus. Il est vrai que nous sommes sur une situation un peu exceptionnelle. De toute manière, il y a toujours ces zones de transition quoi qu'il arrive, mais là, elle était exceptionnellement longue. Notre prochain Conseil Communautaire sera le 24 septembre, je crois. Nous avons pressenti cette date. Nous finirons d'élire les derniers délégués nécessaires. Nous avons passé aujourd'hui les désignations obligatoires pour que ces organismes puissent se réunir en bonne et due forme, et remettre en place leur exécutif. Nous avons donc fait le minimum, mais je pense que c'était déjà fastidieux. C'est bien d'étaler les efforts.

Y a-t-il d'autres interventions avant de poursuivre? S'il n'y en a pas, nous continuons avec l'approbation des comptes de gestion et du compte administratif. Vous savez que pour cette année encore et probablement encore l'an prochain, nous aurons des comptes de gestion et un compte administratif. Nous sommes aussi en expérimentation pour fusionner ces deux documents en un seul compte financier unique, mais compte tenu du Covid-19, l'expérimentation a été repoussée d'un an. J'espérais pouvoir présenter un seul document l'an prochain, mais nous aurons encore deux documents, et j'espère que dans deux ans, nous rentrerons dans le rang. Toujours est-il que nous avons deux documents.

NOTICE N° 11 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (notice n° 01 de l'ordre du jour initial)

NOTICE N° 12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (notice n° 02 de l'ordre du jour initial)

Les notices n° 11 et 12 sont présentées conjointement.

M. le Président : Je vais passer sous silence les comptes de gestion 2019. Vous connaissez bien les textes pour la plupart d'entre vous. Les comptes de gestion sont établis par le trésorier. Nous constaterons simplement que le compte administratif sera le même que les comptes de gestion. Je le passe donc sous silence et je passe au compte administratif 2019.

J'ai préparé un *PowerPoint*. Vous avez en annexe de vos notices un document assez exhaustif, me semble-t-il, simple et exhaustif sur l'ensemble des postes. Nous avons essayé de faire une présentation plus communicante du compte administratif. Ce n'est pas encore parfait, mais n'hésitez pas à poser des questions.

Budget de fonctionnement par chapitre

Nous allons commencer par l'équipe générale. Nous comparons très logiquement le compte administratif 2019 au compte administratif 2018. Vous voyez que nous sommes sur un budget de fonctionnement avec des dépenses à hauteur de 41,3 millions d'euros (contre 43,4 millions d'euros en 2018) et des recettes pour 43,8 millions d'euros (contre 45,7 millions d'euros). Nous dégageons ainsi un excédent de fonctionnement de 2,5 millions d'euros, contre 2,3 millions d'euros l'an dernier. Vous voyez que les deux années sont assez proches l'une de l'autre. Nous vous donnerons l'explication technique qui explique la baisse de volume. Je vous dis tout de suite. Nous l'avions exposé en présentant le budget. Nous avons dû isoler le compte Transports dans un budget annexe. Du coup, cela nous a baissé nos volumes du budget principal.

Vous avez un petit graphique explicatif. Nous sommes à 9,74 %, contre 8,35 %. Nous sommes donc dans la continuité. Nous avons des recettes présentées en pourcentage. Nous sommes à 72 % de finances-fiscalité-dotations, contre 67 % l'an dernier. Nous verrons ensuite le détail des augmentations. Pour les actions éducatives et sociales, nous sommes 9 % contre 8 %. C'est essentiellement tout ce qui concerne les recettes que nous recevons des familles et de la CAF. Le montant en gris concerne les services techniques (13 %) qui intègrent le transport, les ordures ménagères, ce que nous recevons. Pour l'administration et les services supports, nous sommes à

3 %. Cela concerne essentiellement les locations que nous encaissons, notamment sur Ideal Standard. Voilà le ratio.

En gros, nous avons ainsi un total de recettes réelles de 42,2 millions d'euros et un total de dépenses réelles de 38 millions d'euros. Vous voyez que nous recevons 72 % de recettes fiscales, et nous en reversons 37 % (14 122 000 euros) aux communes *via* notamment les attributions de compensation.

Pour les autres recettes, nous avons :

- pour 17 % tout ce qui concerne les actions éducatives et sociales, donc ce qui vient essentiellement des familles et de la CAF ;
- pour 17 % tout ce qui concerne les services techniques, donc ce qui vient des ordures ménagères et une partie des transports ;
- pour l'administration, les dotations que nous pouvons recevoir.

Voilà pour l'ensemble des recettes. S'agissant de l'évolution, vous voyez que l'augmentation des recettes provient essentiellement de la fiscalité. Les taux n'ayant pas bougé, ce sont donc évidemment les bases. La matière fiscale imposable a augmenté, ce qui nous a permis de passer de 26,3 millions d'euros à 27,2 millions d'euros. Les DGF sont stabilisées à hauteur de 3,3 millions d'euros. Quant aux autres, c'est pour mémoire.

S'agissant de ce que nous reversons, nous reversons :

- aux communes par le biais des attributions de compensation ;
- au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 1,6 million d'euros ;
- au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : en fonction du pacte fiscal, nous nous sommes engagés à prendre en charge l'intégralité du FPIC de toutes les communes, soit un total de 11 878 000 euros.
- au Département pour le SDIS, soit 1 950 000 euros, ce qui est très stable.

Pour le reste, ce sont des montants marginaux. Les frais financiers sont encore très modestes, parce que nous avons des conditions d'emprunt particulièrement favorables.

Vous avez les détails dans vos dossiers, mais cela permet de voir la fiscalité. Nous avons une fiscalité directe locale qui rentre à hauteur de 20 622 000 euros, la fiscalité directe concernant la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti, le foncier non bâti et les rôles supplémentaires. En fiscalité indirecte, nous touchons la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises), l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), impôts sur les réseaux, et la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), pour un total de 5 960 000 euros. Nous avons des exonérations des compensations versées par l'État pour 702 000 euros. Nous touchons 3,3 millions d'euros de DGF (même montant que l'an dernier).

Au total, nous avons encaissé des recettes pour 30 602 000 euros, mais nous reversons aux communes 9 358 000 euros (attributions de compensation nettes) ; tout le monde se souvient du mécanisme. Nous versons 1,6 million d'euros au FNGIR, fonds de compensation qui date du transfert de la taxe professionnelle. S'agissant du FPIC, étant considérés comme étant une agglomération riche, nous reversons au bénéfice des agglomérations pauvres et qui perçoivent. Pour le SDIS, ce sont 1 959 000 euros, au prorata par habitant, prorata identique depuis de nombreuses années. Je vous ai dit que les frais financiers étaient en légère augmentation, mais ils restent relativement modestes, car nous empruntons dans des conditions très intéressantes en ce moment. Nous avons ainsi des produits nets pour 16 millions d'euros, et c'est avec cela que nous faisons notre budget.

Pour les actions éducatives et sportives, les recettes s'élèvent à 3,3 millions d'euros, provenant essentiellement de la restauration scolaire, mais comme je vous l'ai dit, elles proviennent aussi de la contribution des familles et tout ce qui est périscolaire. Ce sont également les subventions que nous recevons de la CAF. C'est le même montant que les années précédentes. Les dépenses sont assez similaires. Il y a un léger tassement plus technique qu'autre chose. Nous sommes donc sur une continuité totale.

Pour les services techniques, les recettes s'élèvent à 5,3 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de la taxe d'ordures ménagères. Les charges que nous payons sont constituées essentiellement de ce que nous payons au SICTOM, mais aussi les frais que nous engageons notamment pour les déchets verts. Nous avons également quelques dépenses à hauteur de 703 000 euros, dont l'énergie. Elles sont en légère hausse cette année, mais dans des proportions tout à fait raisonnables.

S'agissant des services supports, nos recettes s'élèvent à 396 000 euros. Elles sont constituées essentiellement des loyers que nous percevons d'Idéal Standard. Ne vous inquiétez pas, nous avons des montants élevés en recettes supplémentaires. C'est parce que nous avons facturé à tort la taxe foncière par rapport au bail. Nous n'avons pas pu revenir en arrière. Nous sommes revenus en arrière sur l'année suivante et nous avons reversé la charge cette année en matière comptable. C'est pour cela que cette année, nous avons moins de produits, plus de charges, mais cela se compense, il faut lire les deux années ensemble si nous voulons être rigoureux sur le plan économique.

Pour les autres postes, il n'y a pas grand-chose, nous sommes hors masse salariale. C'est donc l'ensemble des dépenses que nous versons. Pour les ressources humaines, ce sont notamment les indemnités d'élus, les frais de formation, etc. Pour la DSI (Direction des Systèmes d'Information), c'est tout ce que nous payons en maintenance, entretien. Le montant augmente significativement, parce que nous avons de plus en plus de logiciels qui ne sont plus achetés, mais payés à la consommation, à l'usage, vous connaissez sans doute le système. Pour le reste, c'est un peu marginal, et nous sommes assez constants.

S'agissant de l'évolution des recettes pour la section Transports-Mobilité, nous sommes sur l'ancien système avant le budget annexe. Nous l'avons donc rétabli pour avoir une lecture rigoureuse. Nous avons ainsi 4 928 000 euros de recettes, ce qui représente l'ensemble de ce que nous recevons par les trois sources de financement que sont le Versement Transport (VT), ce que nous recevons de la Région (autrefois du Département) et ce que nous facturons à la Région, puisque nous faisons des transports pour le compte de la Région. Dans les Transports-Mobilité, nous avons également des dépenses pour 4 782 000 euros, constituées essentiellement de ce que nous payons à la DSP. Se rajoutent dans les dépenses que nous ne voyons pas ici les dépenses de personnel, ce qui fait que nous avons un budget Transports quasiment équilibré, en déficit autour de 400 000 euros.

Pour le reste, nous avons le développement économique et touristique avec 1 309 000 euros et 1 232 000 euros. Ce sont toutes les subventions que nous versons pour faire fonctionner notre SPL Hello Dole, mais c'est aussi ce que nous versons à l'aéroport, à la Mission Locale. C'est l'ensemble des versements que nous faisons et que nous avons examiné lors du budget qui est respecté régulièrement.

S'agissant de la Culture et du Sport, pour l'enseignement musical, nous avons les recettes qui viennent des familles (Conservatoire). Dans la mesure où nous n'étions pas en année pleine en 2018, nous avons plus en 2019, puisque nous sommes en année pleine. Vous avez les dépenses ici, pour les enseignements musicaux à 96, contre 80, mais n'y voyez pas une marge exorbitante. En effet, ne sont pas pris là-dedans les frais de personnel. Or un conservatoire, c'est avant tout des professeurs, donc des masses salariales, bien logiquement.

Pour les piscines, nous avons bien sûr la baisse des rentrées due notamment à la fermeture en 2019 du Centre Talagrand, le reste ayant fonctionné comme d'habitude pour 2019. Concernant les dépenses, vous voyez que par rapport à l'année précédente, il y a des plus et des moins, mais ce n'est rien de bien significatif. Je passe.

Masse salariale

Vous avez ensuite un petit visu sur la masse salariale, le sujet étant toujours très sensible. C'est bien évidemment la plus grosse masse de dépenses bien normalement, puisque c'est une collectivité. Nous sommes en dépenses brutes à 11,7 millions d'euros, et en dépenses nettes 10 460 000 euros, soit +5,2 %. Les dépenses nettes tiennent compte de ce qui est refacturé à la Ville de Dole essentiellement dans le cadre de la mutualisation, et cela tient compte aussi des éventuelles indemnités journalières que nous percevons quand nos agents sont malades.

Vous avez la répartition par grand pôle. Il n'y a pas grand-chose à dire.

Vous avez ensuite la masse salariale consolidée Dole, plus Ville de Dole, puisque nous sommes en mutualisation forte. Cela permet de voir l'évolution globale des deux structures. C'est plus un intérêt économique. Vous voyez que la masse salariale est contenue à +1,2 %. C'est un objectif que nous donnons au DG d'arriver à maîtriser la masse salariale, et nous voyons que les résultats sont là. Nous avons un effectif de 529 agents permanents, ce qui correspond à 484 équivalents temps plein, en légère baisse.

Investissements

Je ne vais pas tous les passer, cela n'a pas grand intérêt. Retenez bien sûr le complexe aquatique et sportif. L'année 2019 est une grosse année. La deuxième grosse année sera 2020. Bien sûr, comme je vous l'avais annoncé, 2021 et 2022 seront des années de repos en termes d'investissement. Il faudra bien sûr calmer fortement les investissements pour digérer ce gros investissement que chacun connaît.

Pour le reste, je ne passerai pas en revue tous les détails, mais nous avons dépensé au total 17 millions d'euros en 2019, ce qui est un montant assez significatif qu'il convient de souligner, avec des financements de 2 067 000 euros. Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) s'élève à un petit million d'euros. Pour les taxes d'aménagement, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons emprunté 11 millions d'euros. Nous avons ainsi des recettes pour 14,7 millions d'euros au total.

Vous voyez que sur 17 millions d'euros de dépenses, nous n'empruntons que 11 millions d'euros, ce qui est plutôt un bon ratio. Je dis cela, car c'est important. Les services sont très concentrés sur la recherche de subventions et nous faisons le maximum. Je pense objectivement que nous n'en loupons pas beaucoup. C'est important si nous voulons avoir une amplitude importante.

C'est un dossier très synthétique, mais je pense qu'il résume fortement et de manière assez pertinente la trajectoire financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous voyez qu'en 2019, nos recettes en fiscalité brute s'élèvent à 34 millions d'euros. Nous sommes en croissance logique par rapport aux objectifs que nous nous sommes donnés. Nous sommes à 19 millions d'euros en fiscalité nette. Cela dépend, bien sûr, des montants reversés que j'ai décrits précédemment. Nous avons 3,3 millions d'euros de dotations et 6,6 millions d'euros de recettes diverses. Nous arrivons ainsi à un montant de recettes nettes de 29 908 000 euros. C'est là que nous avons une baisse apparente avec le transfert du budget Transports dans un budget annexe, le budget Transports représentant en gros 5 millions d'euros. Il n'est donc pas illogique que cette chute apparaisse.

Les dépenses nettes sont en baisse, à 24 774 000 euros. Là aussi, c'est à cause du transfert des dépenses de la DSP que nous payions dans le budget principal, donc quelque part là-dedans, dans les 28 millions d'euros. Ces 4,6 millions d'euros sont donc payés maintenant dans un budget annexe. Nous avons allégé d'autant le budget, sachant que n'apparaît plus dans le budget principal que le delta, soit la subvention d'équilibre du budget annexe. Cela nous donne ainsi un autofinancement brut de 5 millions d'euros. Nous sommes ainsi sur la trajectoire que nous avions souhaitée lorsque nous avons fait le pacte fiscal. Les choses sont donc relativement bien pour 2019. L'avenir est plus incertain, vous vous en doutez bien, mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Les annuités d'emprunt à hauteur de 1,7 million d'euros s'inscrivent aussi dans la trajectoire que nous avons inscrite. Nous dégageons ainsi un autofinancement de 3,3 millions d'euros, un montant qui était l'objectif et nous pouvons nous en réjouir.

S'agissant des autres ressources de financements, nous avons du FCTVA, la taxe d'aménagement pour 874 000 euros. J'ai parlé des subventions. Nous n'avons emprunté que 11 millions d'euros, comme vous pouvez le voir, et nous avons réalisé 17 millions d'euros d'investissement. Vous voyez que nous sommes normalement sur un *trend* de 8 à 10 millions d'euros, et là, nous sommes passés à 17 millions d'euros. Nous aurons encore un effort très significatif cette année, et après, nous reviendrons sur des montants plus normaux d'une dizaine de millions d'euros maximum. Voilà pour le récapitulatif analytique.

Zones économiques

Je vais vous faire un petit focus sur les zones économiques. Je le rappelle souvent, mais vous le savez, que le développement économique est la principale mission de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et une des priorités. Nous avons rappelé le budget annexe. Nous avons cédé pour 1 556 000 euros de terrain et nous avons acquis pour 591 000 euros de terrain. Pourquoi ? Dans les conventions que nous avons avec les communes dans le cadre du transfert des zones économiques, nous achetons les terrains, nous les payons au fur et à mesure que nous les vendons. C'est pour cela que nous avons acheté le terrain Ford pour 172 000 euros à la Ville de Dole et nous l'avons revendu 172 000 euros. Pour FCB Isolation, c'est le même topo à hauteur de 90 000 euros.

Pour Moto Box, nous avons acheté 118 000 euros. Le prix était fixé dans une convention. Au moment où nous avons signé Moto Box, nous avons rehaussé légèrement les tarifs. Nous avons donc une petite marge. Pour Dole Biogaz, c'est le terrain de Brevans, dont nous sommes propriétaires depuis longtemps (323 000 euros de prix de vente).

Pour la zone de Rochefort-sur-Nenon, nous avons acheté les terrains, notamment à la commune de Rochefort. Ce n'est qu'une partie des terrains. Ensuite, pour les Charmes d'Amont à Tavaux, nous avons acquis le terrain d'Est Ouvrages pour 60 000 euros, qui a été revendu au même prix. Pour TSPC, c'est le même topo pour 63 000 euros. Pour les Chaucheux, il y a eu un article récemment dans la presse : Jura Trucks a été vendu pour 196 000 euros, et Pagot Savoie pour 529 000 euros. Tout cela s'est donc concrétisé en 2019. Nous aurons encore des concrétisations en 2020, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je crois que j'ai terminé. Je m'excuse, je suis allé un peu vite pour la présentation de ce compte administratif, mais vous avez les notes dans votre dossier. N'hésitez pas à poser des questions immédiatement, bien sûr. Même si vous avez des réflexions *a posteriori*, revenez vers les services. Notre Directeur des Services Administratifs se fera un plaisir de vous répondre. N'ayez pas honte de ne pas comprendre certaines choses, car nos histoires de comptabilité publique sont parfois un peu ardues. Si des choses vous échappent, n'hésitez pas à poser des questions pour bien comprendre. Normalement, il n'y a pas de secret. Regardez bien ces chiffres, ce sont des synthèses très simplistes, mais elles sont les plus pertinentes de tout ce que nous pouvons présenter. Cela vous résume vos 40 ou 50 pages de compte administratif que vous avez sûrement dans vos dossiers.

Avez-vous des questions sur ce compte administratif ? Nous vous enverrons aussi le *PowerPoint*. Il sera mis en annexe.

Nous reprenons les deux choses. Tout d'abord, pour le compte de gestion, je ne vous refais pas la lecture de tout cela. Je vous demande d'approuver le compte de gestion du budget principal. Je ne vous ai pas présenté les budgets annexes que vous avez dans votre dossier, sauf les zones économiques que je vous ai présentées, tels qu'établis par Madame le Comptable Public et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion 2019.

M. le Président : Je dois maintenant m'absenter pour le vote du compte administratif.

Jean-Pascal FICHÈRE quitte momentanément la séance et cède la présidence à Dominique MICHAUD.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Le Président s'étant absenté, je vous propose d'approuver le compte administratif 2019 tel que vous a été exposé. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2019.

M. MICHAUD : Le Président peut de nouveau rejoindre la séance.

Jean-Pascal FICHÈRE rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Président : Le vote a-t-il été positif ? Merci. Nous passons à la notice n° 13.

NOTICE N° 13 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2019 (notice n° 03 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Il n'y a pas beaucoup d'état d'âme à avoir pour cette question. Nous vous proposons d'affecter le résultat de 2019 de 2 684 276,66 euros. Nous vous proposons d'affecter :

- 550 000 euros au compte de réserve ;
- 2 134 000 euros au report à nouveau.

Pour être simple, les 550 000 euros imputeront la section d'investissement et les 2 134 000 euros la section de fonctionnement. Nous les reprendrons tout à l'heure dans notre budget supplémentaire.

Pour le budget annexe des ZAE, c'est plus simple. Nous avons un déficit de 701 774 euros que nous vous proposons de reporter tout simplement, sachant que nous n'avons pas d'autres possibilités.

Pour le budget annexe des Transports, nous avons un excédent de 54 022 euros que nous vous proposons d'affecter en réserve dans la section d'investissement.

Je vous rassure simplement sur le déficit des budgets annexes. Pour les ZAE, il s'agit des décalages entre les encaissements et les recettes, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Ce n'est pas une perte récurrente, je vous rassure tout de suite.

Sur cette affectation de résultat, avez-vous des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter globalement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2019.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante sur le budget supplémentaire.

NOTICE N° 14 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 (notice n° 04 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Je vais en faire une présentation très synthétique de la manière suivante. Il y a trois colonnes. La première, c'est ce que nous reprenons du compte administratif que nous venons de voter. Nous devons reprendre à la fois les reports de crédits et les excédents, tout ce qui vient d'être délibéré. Vous savez que lorsque l'on n'a pas fini d'investir des projets au 31 décembre, on reporte le solde. C'est pareil pour les recettes et les dépenses. Vous faites cela dans vos communes bien normalement. Nous le faisons aussi pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Nous avons 6 253 000 euros de dépenses à reporter et 4 921 000 euros de recettes à reporter. Nous allons donc reporter ces deux éléments. Vous avez vu que dans la délibération que nous avons prise, nous avons affecté 811 000 euros du résultat d'investissement (reports que nous devons prendre). Nous avons un excédent de fonctionnement capitalisé de 550 000 euros que nous devons reprendre, et nous avons un report de résultat de fonctionnement de 2 134 000 euros, résultat que je vous ai présenté tout à l'heure. Nous avons des recettes pour 8 426 000 euros (première colonne) et les dépenses sont ajustées.

Comme nous vous présentons un produit final, c'est un solde des dépenses imprévues. Nous avons donc 864 000 euros et 205 000 euros. Nous les mettons en dépenses imprévues. Ce sont des excédents, mais en comptabilité publique, nous n'avons pas le droit de déséquilibrer un budget. Nous mettons donc des dépenses « fictives » que nous retrouverons en résultat en fin d'année, car ce sont des dépenses que nous n'avons pas vocation à dépenser, puisqu'elles sont imprévues, à moins vraiment que nous ayons des imprévus catastrophiques. C'est donc le solde de tout ce qui est repris.

Ensuite, nous avons fait une colonne sur les dépenses liées au Covid-19. La crise sanitaire a généré quelques difficultés. Nous avons un budget très synthétique qui mélange investissement et fonctionnement, mais je pense que ce qui nous intéresse en tant qu'élus est plutôt la destination des fonds. Je pense que c'est plus intéressant de présenter comme cela.

Notez simplement que nous avons affecté – vous l'avez sans doute vu dans la presse et nous en avons parlé au Bureau – 200 000 euros au Fonds de Prêt d'Honneur d'Initiative Dole Territoire. Nous avons voulu agir très vite pendant la crise du Covid-19 pour pouvoir aider les entreprises en difficulté. Le fonds a dû être consommé à hauteur de 50 ou 60 000 euros aujourd'hui. Ensuite, la Région a lancé un Fonds Régional de Soutien aux entreprises à hauteur de 2 euros par habitant. Nous avons donné notre accord. Bien que toutes les conventions ne soient pas signées aujourd'hui, nous les avons provisionnées. Nous avons donc mis 210 000 euros à ce titre.

Nous avons anticipé une baisse de notre versement mobilité, ce qui correspond à ce que versent les entreprises de plus de 10 salariés à hauteur de 0,6 % de la masse salariale, ce qui est assez énorme.

Or quand les gens sont en chômage partiel, ils ne paient pas ce versement mobilité. Les gens ne travaillant pas, par définition, ils n'ont pas à se déplacer. Nous avons donc essayé d'estimer très grossièrement. Nous avons pensé que nous risquions de perdre 654 000 euros sur cette recette assez significative. Je vous rappelle que le montant de cette recette s'élève à 2,3 millions d'euros globalement. Il est un peu prématuré aujourd'hui de connaître les incidences réelles, mais dans la mesure où nous risquons d'avoir ce montant, nous l'avons provisionné.

Nous avons aussi acheté des masques, des gels, des surblouses, etc. Il a fallu faire des achats d'urgence. La plupart des maires qui sont dans cette salle le savent. Nous sommes intervenus assez rapidement dès que nous avons pu, dès que nous avons trouvé des fournisseurs. C'était un exercice difficile pendant la période chaude. Nous avons donc dépensé 157 000 euros. Nous avons anticipé aussi un déficit probable de la Grande Tablée. Il n'est pas certain, mais nous avons imaginé que pour la Grande Tablée, celle-ci ayant eu moins de recettes pendant la période même si elle a continué à travailler, il a fallu payer des personnels. Certains ont été mis en chômage partiel, mais pas tous.

Toujours est-il que nous avons anticipé des difficultés de la Grande Tablée et nous avons préféré mettre une provision de 100 000 euros. Nous espérons que ce sera bien moins que cela, voire 0, mais pour l'instant, la prudence nous incite à provisionner ce montant. Nous avons fait des économies, puisque pendant cette période, nous n'avons pas acheté tous les repas, nous n'avons pas fait toutes les dépenses pédagogiques pour les sorties qui devaient avoir lieu pendant cette période de confinement, quasiment ce dernier trimestre. Nous avons ainsi économisé 459 000 euros.

En revanche, nous avons eu des recettes en moins, les familles n'ayant pas payé le périscolaire, bien logiquement. De plus, nous n'avons pas fait payer les familles qui étaient dans le domaine sanitaire, parce qu'elles étaient obligées de travailler, donc de placer leurs enfants. Il était donc bien logique de ne pas les pénaliser plus. Nous avons plutôt passé notre temps à les remercier qu'à les pénaliser.

Ensuite, nous avons pris une délibération. L'État a proposé, pour les communes qui le souhaitent, une délibération que nous devons prendre après d'ailleurs, qui dit que nous devons remettre la CFE pour les entreprises du secteur Tourisme, Hébergement, Restauration et Événementiel. Ce secteur est évidemment très touché. L'État a proposé de dire : « *on divise la CFE par 3. Les entreprises en paieront un tiers, les EPCI un tiers et l'État, un tiers* ». Nous avons fait une évaluation, et cela va nous coûter 45 000 euros. Cela a été discuté en Bureau. Il était logique de faire ce geste, car nous avons des entreprises qui ont beaucoup souffert avec ce confinement.

Nous avons passé en revue l'ensemble des dépenses. Les services ont tout passé en revue. Nous avons fait des économies, puisque des événements n'ont pas eu lieu, mais nous avons perdu des recettes. En effet, nous devons recevoir des subventions pour tel ou tel événement, mais les événements étant annulés, nous ne les avons pas reçus et nous ne les aurons pas. Nous en avons tenu compte et nous avons des moins dans les deux cases. Au total, nous avons 574 000 euros de dépenses en plus et nous avons perdu 416 000 euros de recettes. Le Covid-19 en tant que tel nous a donc coûté pratiquement 1 million d'euros. Ce n'est pas négligeable, cela va peser lourd dans nos comptes, et surtout sur nos perspectives. C'est donc propre à notre exercice 2020 et nous l'aurions passé quoi qu'il arrive.

Concernant les autres ajustements, pour la fiscalité locale, ce sont deux montants, 500 000 euros de CVAE et 500 000 euros de taxe d'habitation. La taxe d'habitation, c'est parce que nous sommes compensés sur les chiffres 2017, donc avant les augmentations. Nous sommes pénalisés là-dessus de 500 000 euros. Sur la CVAE, pour une raison que je ne m'explique toujours pas, nous avons perdu 500 000 euros sur un montant de 4 millions d'euros annuels. Nous sommes donc retombés à 3,5 millions d'euros. Nous avons perdu 500 000 euros sur des entreprises ciblées.

J'ai demandé aux services fiscaux de nous aider à comprendre pourquoi cette baisse dans un bassin d'emploi qui va plutôt bien en 2019, dans lequel nous n'avons pas de difficultés. Pour 2020, ce sera une autre affaire, mais pour 2019, nous n'avons pas de raison d'imaginer une telle baisse de la CVAE. Nous attendons les réponses.

Nous avons ensuite des ajustements techniques. Pour le FPIC, nous avons 30 000 euros de dépenses et 3 000 euros de recettes. Il vient d'être notifié dans une délibération que nous prendrons tout à l'heure. Pour la DGF, nous avons une bonne nouvelle de 48 000 euros que nous inscrivons. Nous avons certains travaux programmés sur 2020 qui seront repoussés à cause du Covid-19. Nous avons donc décalé certains projets et certains travaux. Nous les avons retirés et nous les réajusterons dans

le budget prochain. En subvention complémentaire sur les travaux engagés, nous avons 411 000 euros. C'est mécanique.

Dans notre logique comptable ici mise en place au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville, nous enregistrons une subvention que lorsqu'elle est notifiée. Nous attendons donc qu'elle soit notifiée, et le jour où elle est notifiée, nous la passons en produit. Nous avons donc des décalages dans le temps, et là, nous avons 411 000 euros de subventions notifiées entre le début d'année et le 30 juin.

Pour le reste, nous avons ajusté certaines dépenses que nous avons sous-évaluées, notamment la certification des comptes, des intérêts, des maintenances logicielles. Ce sont des ajustements sur l'ensemble de notre budget de fonctionnement : le montant de 61 000 euros sur un budget de 16 millions d'euros de dépenses est très marginal. Vous voyez que c'est à la marge. Les opérations d'ordre sont des corrections d'amortissement et de provision pour 325 000 euros. Ce sont aussi des écritures qui génèrent des mouvements comptables, mais pas des mouvements financiers. Nous avons ainsi un budget supplémentaire de l'ordre de 100 000 euros de dépenses nouvelles, ce qui est marginal.

Avez-vous des questions sur ces explications ou sur le budget supplémentaire ? Je suis passé un peu rapidement, mais je pense que la technique n'a pas grand intérêt. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 4 abstentions, adopte le budget supplémentaire 2020.

M. le Président : Nous passons au FPIC.

NOTICE N° 15 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2020 (notice n° 05 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : Nous venons de passer certains ajustements dans le budget supplémentaire. Nous devons délibérer chaque année, puisque c'est une disposition dérogatoire du droit commun que nous avons intégrée dans notre pacte fiscal. Je laisse Isabelle MANGIN présenter cette question.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Le FPIC est un système de péréquation entre territoires mis en place par l'État suite à la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds national de 1 milliard d'euros est alimenté par des territoires dits « riches » au regard des critères financiers et fiscaux déterminés par l'État, ce qui est le cas de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au profit de territoires moins favorisés au regard de ces mêmes critères.

Comme le prévoit le pacte financier fiscal conclu entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres en 2018, il est proposé de faire supporter l'intégralité du prélèvement 2020 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 635 681 euros, la part incombant théoriquement aux communes membres d'environ deux tiers. Une délibération à l'unanimité des délégués est nécessaire afin de déroger à la répartition de droit commun.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2020 selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

M. le Président : Est-ce que tout est clair ? Avez-vous des questions sur ce FPIC ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité. Vous avez entendu que si cette unanimité n'était pas obtenue, les communes auraient dû prendre leur part à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC – Modalités de répartition du prélèvement 2020

NOTICE N° 16 : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE (notice n° 06 de l'ordre du jour initial)

M. le Président : C'est une présentation que je vous ai faite brièvement en présentant le budget supplémentaire. La parole est toujours à Isabelle MANGIN.

Mme MANGIN : Suite à la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place une mesure facultative de dégrèvement exceptionnel de CFE en faveur des PME des secteurs particulièrement touchés par le ralentissement de l'activité économique, à savoir le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la culture, le sport et l'événementiel. Le principe de cette délibération est d'accorder un dégrèvement exceptionnel correspondant à deux tiers de la CFE due pour 2020 pour chacun des établissements du territoire rentrant dans l'une de ces catégories.

D'autre part, le montant de ces dégrèvements est pris en charge à parts égales par la collectivité et l'État. L'évaluation du coût du dispositif pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est une remise totale de 82 000 euros répartis entre 116 établissements, soit 41 000 euros pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 41 000 euros par l'État.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? Je pense que c'est salubre d'aider ces secteurs particulièrement touchés par la crise. S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 17.

NOTICE N° 17 : ENGAGEMENT DES DEPENSES ENTRANT DANS LES CATEGORIES « FETES ET CEREMONIES » ET « BOURSES ET PRIX »

Mme MANGIN : La nomenclature comptable rend obligatoire une délibération fixant la liste des dépenses entrant dans les catégories « Fêtes et Cérémonies » et « Bourses et Prix ».

Ainsi, dans le cadre de diverses manifestations et événements liés à la vie de la collectivité, sont donc concernées :

- toutes les dépenses relevant des fêtes, cérémonies, manifestations diverses, cérémonies officielles et inaugurations ;
- les achats tels que fleurs, bouquets, gravures, médailles, et tous autres présents ;
- les dépenses diverses d'alimentation ou autres dépenses liées à l'organisation de réunions ou manifestations officielles ;
- les dépenses liées à des remises de prix ou cadeaux dans le cadre des différents événements culturels ou autres organisés par la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser ces dépenses liées aux « Fêtes et Cérémonies » ainsi qu'aux « Bourses et Prix » dans la limite des crédits inscrits au budget sur les articles concernés.

M. le Président : Merci. C'est un formalisme que l'on nous impose maintenant. Bien logiquement, nous le respectons. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'engagement des dépenses entrant dans les catégories « Fêtes et Cérémonies » et « Bourses et Prix ».

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 18.

NOTICE N° 18 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2020

Mme MANGIN : Durant la période des congés d'été (juillet et août 2020), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recrutera des agents occasionnels à la Direction Enfance-Jeunesse, dans les services de la Lecture publique, de l'Urbanisme et du Développement économique La Maison du Projet. Ces emplois saisonniers seront confiés principalement à des étudiants et des lycéens majeurs. Les saisonniers affectés à la Direction Enfance Jeunesse seront recrutés principalement sous contrat d'engagement éducatif.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la création de 43 emplois saisonniers pour la période estivale 2020.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ces emplois ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la création des emplois saisonniers pour la période estivale 2020.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 19.

NOTICE N° 19 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme MANGIN : Il est proposé les créations de postes suivantes :

Création d'un poste de rédacteur – Service de remplacement des secrétaires de mairie

Devant la demande croissante des communes membres auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'assurer les remplacements des secrétaires de mairie en cas d'absence, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2020 afin de répondre aux besoins des communes.

Création d'un poste d'agent de maîtrise – ALSH Nord

Suite à la décision prise par Monsieur le Maire de Menotey de faire avancer de grade par promotion interne un de ses agents intercommunaux, employé à la fois par la commune de Menotey (employeur principal) et par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par une création et une suppression de poste, afin de permettre la nomination de cet agent.

Création de deux postes de collaborateur de cabinet

Comme le permet l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984, et dans le cadre du décret du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, Monsieur le Président souhaite créer deux postes de collaborateur de cabinet, qui seront mutualisés avec le cabinet du Maire de la Ville de Dole. La création de postes de collaborateurs de cabinet doit être soumise à l'assemblée délibérante.

Il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de créer :
 - un poste de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2020 ;
 - un poste d'agent de maîtrise à raison de 11 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à raison de 11 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de créer deux postes de collaborateur de cabinet à compter du 1^{er} août 2020 ;

- d'attribuer une enveloppe annuelle de 68 500 euros pour ces emplois de collaborateurs de cabinet, à laquelle s'ajouteront 28 400 euros de charges sociales ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2020 – chapitre 012.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. GOMET : J'avais une question concernant la création de postes de collaborateur de cabinet. C'était surtout par rapport à cette notion de mutualisation. Nous avons voté en Conseil Municipal de la Ville de Dole le maintien de poste pour le cabinet du Maire. Il s'agit d'un poste pour le cabinet du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Toutefois, on dit qu'ils seront mutualisés. J'aimerais savoir ce que signifie cette mutualisation. Est-ce en termes de temps ? J'aimerais aussi savoir si l'enveloppe proposée concerne un prorata d'utilisation par le cabinet du Maire et par le cabinet du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : L'idée est que le cabinet fonctionne comme un autre service. Tous les services sont mutualisés et tous les services *backoffice*, par exemple les chefs de service, sont à 50/50. Quand on descend chez les collaborateurs, ils sont, en proportion du travail, affectés à l'une ou l'autre des structures. En ce qui concerne le cabinet, il est vrai que nous aurons la mutualisation, notamment de la Directrice de cabinet qui sera moitié/moitié. Ce ne sont pas les deux postes à temps plein sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'idée est d'avoir un demi-poste pour l'encadrement commun, pour mettre ce service en mutualisation, et une personne serait affectée spécifiquement au cabinet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Donc, une personne et demie *in fine*.

Pour tout vous dire, nous sommes encore en train de chercher nos marques, nous créons les postes, les embauches ne sont pas encore bouclées. Nous travaillons dessus. La réflexion de fond est de constater qu'en termes de communication, de fluidité des informations entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les 47 communes, nous avons beaucoup à faire et à améliorer. Un cabinet pourrait nous aider à travailler sur ce sujet en dégageant du temps pour le relationnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les 47 communes.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, approuve la notice concernant la modification du tableau des effectifs.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 20.

NOTICE N° 20 : RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LES REMPLACEMENTS

Mme MANGIN : En application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité. Également, ce même article précité permet de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour remplacer temporairement les fonctionnaires ou agents contractuels autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie, maternité, parental, etc.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 de la loi du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité ;
 - à un accroissement saisonnier d'activité ;
 - au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
 - constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels ;

- déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- procéder aux recrutements ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de signer les contrats nécessaires ;
- de préciser que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé ;
- de prévoir les dépenses correspondantes au chapitre 012.

M. le Président : Merci. Vous avez compris que ce sont des dispositions destinées à donner de la souplesse de gestion et des facultés de réagir vite en cas de besoin, notamment d'absence pour une raison ou pour une autre. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les recrutements d'agents contractuels pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité et les remplacements.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 21.

NOTICE N° 21 : AVANCE DE FRAIS DANS LE CADRE DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE TRANSPORT LIES A DES FORMATIONS ET A TOUS DEPLACEMENTS EFFECTUES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Mme MANGIN : Par délibération du 27 juin 2013, le Conseil Communautaire a autorisé le remboursement des frais de transport liés à des formations. Des avances sur le paiement des frais de transport, de repas et d'hébergement peuvent être consenties aux agents qui en font la demande avant le déplacement. Un taux de remboursement à hauteur de 75 % sur la somme totale prévisionnelle (au-delà de 50 euros) sera versé à l'agent.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une avance de frais aux agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre des remboursements des frais de transport liés à des formations et à tous déplacements effectués dans le cadre des activités professionnelles sur présentation des justificatifs nécessaires.

M. le Président : Merci. Ce sont aussi des délibérations de forme que la loi nous impose dorénavant. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'avance de frais dans le cadre des remboursements des frais de transport liés à des formations et à tous déplacements effectués dans le cadre des activités professionnelles.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 22.

NOTICE N° 22 : REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LES ELUS ET EMPLOI FONCTIONNEL

Mme MANGIN : Le Conseil Communautaire doit voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Président pour frais de représentation destinés à couvrir les dépenses engagées par ce dernier à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le Conseil Communautaire doit également autoriser la prise en charge de certains frais pour l'ensemble des élus communautaires dans le cadre de l'exercice habituel de leur mandat. Par ailleurs, l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale permet aux collectivités territoriales d'octroyer aux agents titulaires de certains emplois fonctionnels des frais de représentation inhérents à leurs fonctions.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de représentation du Président dans la limite d'une enveloppe globale maximum annuelle fixée à 12 000 euros ;
- d'autoriser la prise en charge par la collectivité, pour l'ensemble des élus communautaires, des dépenses de transport et de séjour, de frais de garde d'enfants ou d'assistance aux

personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, et des dépenses d'assistance et de secours ;

- d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de représentation inhérents à leurs fonctions pour les emplois fonctionnels visés par la loi du 28 novembre 1990, dans la limite d'une enveloppe globale maximum annuelle fixée à 4 000 euros.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le remboursement de frais pour les élus et emploi fonctionnel.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 23.

NOTICE N° 23 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE DURANT LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Mme MANGIN : Une loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été promulguée le 23 mars 2020. Elle vise à donner une traduction législative aux mesures annoncées par le président de la République et le gouvernement pour faire face à la crise majeure que traverse notre pays au plan sanitaire. Une note en date du 21 mars 2020 « Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » rédigée par le ministère de la Cohésion des Territoires précise que les collectivités territoriales peuvent maintenir le régime indemnitaire des agents territoriaux durant cette période.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, le régime indemnitaire détenu par les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été maintenu depuis le début du confinement, soit depuis le 17 mars 2020, et ce, jusqu'à la fin de la crise sanitaire et quel que soit le motif d'absence.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du maintien du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents territoriaux occupant un emploi permanent depuis le 17 mars 2020, et ce, jusqu'à la fin de la crise sanitaire en cas d'absence pour les motifs suivants :

- autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant de moins de 16 ans ;
- autorisation spéciale d'absence pour les personnes vulnérables ;
- avis d'arrêt de travail pour maladie ordinaire ;
- avis d'arrêt de travail pour accident de service survenu depuis le 17 mars 2020, date de début de confinement.

M. le Président : Merci. Cette proposition est-elle claire pour tout le monde ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le maintien du régime indemnitaire du personnel communautaire durant la crise sanitaire du Covid-19.

M. le Président : Nous poursuivons avec la prime exceptionnelle pour les agents qui ont été en situation de risque. La parole est toujours à Isabelle MANGIN.

NOTICE N° 24 : MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Mme MANGIN : Toujours dans le cadre de la crise sanitaire, conformément au décret du 14 mai 2020, une prime sera attribuée aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Elle concerne ainsi les agents des services qui ont été particulièrement mobilisés en présentiel et confrontés à un surcroît de travail significatif pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020 inclus, soit une période de 33 jours.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 400 euros pour un agent à temps complet ayant travaillé sur l'intégralité de la période ; elle sera proratisée selon le nombre de jours de présence effective sur site. Un plancher minimum de 50 euros sera appliqué aux agents ayant été présents entre 1 et 4 jours pendant cette période. Cette prime sera versée sous forme de bons d'achat K'Dole et concernera 91 agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le Comité Technique s'est réuni à ce sujet le 24 juin dernier.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, d'un montant maximum de 400 euros pour un agent à temps complet.

M. le Président : Merci. Je pense que cela correspond à la reconnaissance d'une situation particulièrement difficile que certains agents ont traversée pendant cette période. C'est aussi le moyen, en payant sous forme de K'Dole, de soutenir notre commerce local. Je pense que nous visions plusieurs objectifs en accordant cette prime. Il nous a paru très légitime de la proposer ce soir. Avez-vous des questions ?

M. PRAT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, évidemment, on ne peut qu'être, en tout cas dans mon cas, favorable au versement de cette prime pour les gens qui se sont mobilisés pendant cette crise d'une ampleur exceptionnelle. Je me suis posé une question lorsque nous avons fait le même vote favorable à la Ville de Dole. Elle concerne le versement sous forme de chèques K'Dole. Le Maire de Dole a expliqué, comme vous venez de le faire, que le but était de soutenir l'économie locale. Je me suis dit : « *oui, c'est très bien* ».

J'avais envie de poser la question à Dole et je me suis dit que cela allait être vécu comme une provocation, et puis finalement, je me suis dit qu'il fallait aller jusqu'au bout du raisonnement. Si nous voulons soutenir l'économie locale, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager aussi de reverser une partie des indemnités d'élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous forme de chèque K'Dole ?

M. le Président : C'est une autre délibération, mais nous pourrions y réfléchir.

M. PRAT : C'est une réflexion que je lance ce soir. Nous sommes là aussi pour lancer des pistes.

M. le Président : Le problème est de trouver des moyens d'arriver à créer du chiffre d'affaires pour nos commerçants. Il est vrai que c'est une solution, mais je ne doute pas que de nombreux élus utilisent déjà les chèques K'Dole. Nous cherchions une solution respectant un peu tous les objectifs. Les choses ne sont pas si simples que cela. Affecter une prime paraît sympathique, mais à l'inverse, nous avons maintenu le salaire à ceux qui ne travaillaient pas pour des raisons de garde, de contrainte familiale ou autres. Nous avons cherché une solution qui permettait à la fois de reconnaître le travail et d'un autre côté, de dire : « *après tout, les gens ont fait leur travail pendant ce temps-là, comme dans de nombreuses entreprises* ».

Tout le monde n'a pas eu de prime, sachez-le quand même. Ce débat a eu lieu. Nous avons tranché en disant que la bonne synthèse de tout cela était de verser par K'Dole pour trouver un équilibre. Nous ne sommes pas allés jusqu'aux indemnités d'élus, puisqu'il n'y avait pas d'effort spécifique. Mais pourquoi pas ? Nous pouvons relancer aussi la monnaie, la « pive ». Je ne suis pas très favorable à cela. Mais pourquoi ne pas y réfléchir ?

M. PRAT : Il ne s'agirait pas de la totalité.

M. le Président : J'entends bien, j'entends bien. À creuser. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BORNECK : Excusez-moi, j'ai une simple petite question pour bien tout saisir. Effectivement, nous en avons parlé à la Ville de Dole. J'aurais juste voulu avoir une petite précision concernant les agents qui s'occupent de l'informatique. Ils ont eu une surcharge de travail, je suppose, puisqu'il a fallu équiper un certain nombre de personnes en matériel pour qu'elles puissent télétravailler. Étaient-ils tous en présentiel ? Certains ont-ils fait de l'assistance ? Il y a eu peut-être aussi une surcharge de travail quand ils étaient en télétravail à domicile. Je ne sais pas. S'ils ont eu effectivement une surcharge de travail, ce serait dommage qu'ils ne puissent pas avoir accès cette prime, la surcharge de travail ayant été comprise en télétravail.

M. le Président : Soyons clairs. La prime n'a pas pour objet de compenser une surcharge de travail, mais pour compenser des contraintes estimées comme étant de risque. Pendant cette période un peu anxiogène que nous avons tous traversée, nous avons demandé aux gens d'être présents, de faire de l'accueil à la mairie, de recevoir des gens potentiellement malades ou non. Cela a créé une angoisse légitime. C'était le problème des caissières de magasin, etc.

Les informaticiens n'étaient pas confrontés à ce problème. Ils ont été confrontés à une surcharge de travail, ce qui est un autre débat et une autre catégorie de prime. Ce n'était pas à l'ordre du jour. Ils ont exécuté leur travail dans les conditions habituelles, avec des compensations de temps quand ils font des dépassements horaires, mais il faudrait laisser au Directeur Général le soin de répondre. En tout cas, la surcharge n'est pas compensée par ce biais.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote cette prime exceptionnelle. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

M. le Président : La parole est à Bernard GUERRIN pour la notice n° 25.

NOTICE N° 25 : SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE - CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

M. GUERRIN : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux. Dans le cadre de ce service, et afin de répondre aux demandes formulées, les mises à disposition et prestations de services suivantes sont proposées :

Communes	Dates	Nombre d'heures
Mises à disposition		
Abergement-la-Ronce	les 3 et 10 juin 2020	prorata temporis
Baverans	les 29 mai, 4 et 5 juin 2020	prorata temporis
Frasne-les-Meuilières	les 4 et 5 juin 2020	prorata temporis
Damparis	du 1 ^{er} au 31 juillet 2020	5 heures hebdomadaires
	du 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2021	23 heures 30 hebdomadaires
Falletans	du 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2021	17 heures 30 hebdomadaires
Lavans-les-Dole	les 3 et 4 juillet 2020	prorata temporis
Villers-Robert	le 25 mai 2020	prorata temporis
	du 1 ^{er} août au 31 décembre 2020	17 heures hebdomadaires
Prestations de services		
Saint-Aubin	du 1 ^{er} juillet au 31 août 2020	20 heures hebdomadaires
Villers-Robert	les 28 mai et 4 juin 2020	prorata temporis

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les conventions de mises à disposition et les conventions de prestations de services précitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. le Président : Merci, Bernard. Y a-t-il des questions sur ces délibérations, dont vous avez l'habitude maintenant ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le service de remplacement des secrétaires de mairie - conventions de mises à disposition et de prestations de services.

M. le Président : La parole est à Bernard GUERRIN pour la notice n° 26.

NOTICE N° 26 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD POUR DES MISSIONS D'ASSISTANT DE PREVENTION

M. GUERRIN : Dans le cadre de son action de développement de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail, la Communauté de Communes Jura Nord a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de pouvoir mutualiser les missions d'assistant de prévention entre les deux intercommunalités. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose ainsi d'effectuer pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord plusieurs interventions sur site par l'assistant de prévention mis à disposition, la rédaction après chaque intervention d'un compte rendu décrivant les actions réalisées ainsi que les observations et préconisations émises.

Pour mettre en œuvre cette action, il est proposé de conclure avec la Communauté de Communes Jura Nord une convention de prestation de services, ci-annexée. Les modalités de mise en œuvre et la durée de cette prestation sont détaillées au sein de cette convention.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de prestation de services ci-annexée, avec effet au 1er septembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes Jura Nord pour des missions d'assistant de prévention.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice n° 27.

NOTICE N° 27 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU JURA POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POSTE PARTAGE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Il vous est proposé de renouveler la convention avec la CCI pour la mise à disposition d'un poste partagé, à savoir 50 % CCI et 50 % Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cet agent est affecté au service économique depuis déjà de nombreuses années, puisque c'est une convention que nous renouvelons déjà au moins pour la deuxième fois, sauf erreur de ma part. Les modalités financières sont précisées dans la délibération.

Il vous est proposé ce soir d'approuver cette convention.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette convention avec la Chambre de Commerce ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette convention. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura pour la mise à disposition d'un poste partagé.

M. le Président : La parole est à Christophe MONNERET pour la notice n° 28.

NOTICE N° 28 : MISES A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES DE LA SOCIETE EQUALIA

M. MONNERET : Par délibération n° GD143/19, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion des trois équipements nautiques du territoire (Complexe Aquatique et Sportif Pierre Talagrand, Aquaparc Isis et piscine Léo Lagrange). La société EQUALIA a été retenue comme délégataire de service public pour la gestion de ces équipements pour une durée de 6 ans, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2026.

Deux agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, employés en qualité d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'éducateur territorial des activités physiques et

sportives principal de 2^e classe exerçant les fonctions de maître-nageur sont mis à disposition de la société EQUALIA à raison de 35 heures hebdomadaires durant la saison estivale jusqu'au 30 août 2020.

Les conventions de mise à disposition prévoient notamment les modalités de remboursement des frais.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver les mises à disposition de deux agents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ;
- de noter que la société EQUALIA versera à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le montant correspondant à ces mises à disposition, tel que fixé dans les conventions de mise à disposition ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes au budget primitif 2020.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ces mises à disposition d'agents ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les mises à disposition de deux agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de la société EQUALIA.

M. le Président : La parole est à Christophe MONNERET pour la notice n° 29.

NOTICE N° 29 : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES DU TERRITOIRE

M. MONNERET : Par délibération n° GD04/20 du 28 janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la société EQUALIA l'exploitation de la piscine Léo Lagrange, de l'Aquaparc Isis et du futur Complexe Aquatique et Sportif Pierre Talagrand, pour une durée de 6 ans, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2026.

En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises pour lutter contre sa propagation à l'échelle nationale sur la période de mars à juin 2020, l'ouverture estivale des sites de l'Aquaparc et de la piscine Léo Lagrange n'a pu s'effectuer conformément aux dispositions prévues dans le contrat de concession. En effet, le contrat prévoyait une préparation de la saison du 1^{er} mars 2020 au 24 mai 2020 afin de permettre une ouverture le lundi 25 mai 2020, et selon des modalités bien différentes de celles prévues par les protocoles sanitaires applicables aujourd'hui.

En raison de l'évolution constante des contraintes sanitaires et pour permettre une ouverture au public sécurisée, la collectivité a dû définir avec son concessionnaire de nouvelles conditions d'exploitation des équipements, avec une ouverture prévue du 4 juillet au 30 août 2020 ; ces nouvelles modalités sont précisées dans l'avenant ci-annexé. La collectivité reprendra l'exploitation de la piscine Léo Lagrange et de l'Aquaparc Isis du 31 août au 1^{er} décembre 2020.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation des équipements nautiques ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cet avenant qui sera proposé ? En sachant que nous sommes sur une année un peu exceptionnelle. Nous avons encore l'occasion de faire les décomptes d'ici la fin de l'année, puisque le contrat initial prévoyait l'ouverture notamment du complexe Talagrand au 1^{er} octobre. Bien sûr, il sera probablement ouvert au 1^{er} janvier 2021, peut-être un peu avant. Nous aurons l'occasion de travailler encore un peu sur les modalités pratiques.

M. PRAT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, c'est un peu dans la même veine que ma première intervention par rapport à Blue Green, le délégataire pour le golf. Finalement, la collectivité a choisi de se dessaisir d'une gestion publique en confiant à une société privée, ce qui est très bien. Aujourd'hui, face à une crise, cette société cherche des compensations par rapport à la collectivité publique. Finalement les risques sont mutualisés. En revanche, les bénéfices iront bien sûr à EQUALIA.

J'espère au passage d'ailleurs que les tarifs de la piscine n'augmenteront pas trop lors de l'ouverture de la nouvelle piscine prévue à la place de Barberousse. Des choses me semblent normales : évidemment, on ne va pas faire payer les ordures ménagères à une entreprise s'il n'y a pas eu de service. Par contre, je trouve que les autres compensations devraient être prises par l'entreprise qui bénéficiera ensuite des bénéfices de ces installations. J'ai l'impression que plus ça va, plus les DSP deviennent des dotations de socialisation des pertes. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Ce sont vraiment des aprioris d'une gratuité qui me fascine. Aujourd'hui, nous sommes en train de négocier une baisse d'environ 300 000 euros de la dotation. Je ne suis pas sûr que si nous avons gardé cela en DSP, nous aurions eu les mêmes économies. Je crois qu'il ne faut pas avoir de tels aprioris. La DSP n'est pas un dessaisissement. Je trouve que c'est une présentation vraiment erronée. Soit vous ne connaissez pas le droit public, soit vous êtes dans des schémas simples : il y a les bons, le travail en régie, parce que le personnel est formidable ; les mauvais, c'est le privé qui ne fait que s'enrichir. La situation est beaucoup plus complexe.

Une DSP se contrôle. Cela se suit, et je peux vous dire que nous la suivons particulièrement. Nous avons passé l'ouverture de l'Aquaparc, il a fallu faire preuve de beaucoup d'attention pour que cela démarre dans de bonnes conditions. Une DSP, c'est du partenariat. Ce n'est pas d'un côté EQUALIA qui chercherait à « s'en mettre plein les poches », et d'un autre, nous qui payons bêtement. Je pense qu'il faut sortir de ces schémas un peu simplistes. Non, les situations sont compliquées, mais c'est le cas pour tout le monde, y compris pour eux. Il faut se mettre aussi à leur place. Ils viennent de signer un contrat important. Or il ne peut pas démarrer avec la crise que nous connaissons.

Honnêtement, nous sommes autour de la table pour travailler ensemble, en partenariat. Ils ne sont pas en train d'essayer de nous « ratiboiser » je ne sais quoi ou d'essayer de nous faire payer. Les espèces de schémas selon lesquels les bénéfices sont pour eux et les pertes sont mutualisées sont gentils, mais cela ne correspond à aucune réalité.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets cet avenant aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 2 abstentions, approuve la notice concernant l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public pour les équipements nautiques du territoire.

M. le Président : La parole est à Séverine CALINON pour la notice n° 30.

NOTICE N° 30 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DOLOIS 2018-2020

Mme CALINON : Bonsoir. En 2018, par délibération, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois. En 2019, un 1^{er} avenant au contrat est intervenu. Un 2^e avenant est aujourd'hui proposé, comme vous avez pu le lire dans la notice n° 30.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'inscription dans le Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 de l'avenant n° 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 passé avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez lu cela dans la notice. Des avenants ont été faits, puisque nous avons touché un peu plus que prévu en fonction des enveloppes, notamment du FEDER. Nous devons redistribuer le « bonus » entre les participants de cette convention du Pays. L'objet concerne plutôt un bonus dont nous devons prendre acte, notamment pour nous aider à financier le bâtiment, la salle de spectacle du CE Solvay que nous transformons en ludothèque et en centre périscolaire.

Avez-vous des questions sur cet avenant ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'avenant n° 2 au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020.

M. le Président : La parole est à Jean-Michel DAUBIGNEY pour la notice n° 31.

NOTICE N° 31 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2019

M. DAUBIGNEY : C'est très simple. Il vous est demandé d'adopter le rapport d'activités 2019 de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé dans votre rapport. Je ne vais pas revenir dessus. C'est assez exhaustif. Il y a plusieurs sujets suite à la réunion qui s'est tenue le 12 juin dernier concernant :

- le changement du mode de gestion des équipements nautiques ;
- la DSP du golf du Val d'Amour ;
- la DSP du SPANC ;
- la DSP de transport urbain à CarPostal ;
- la DSP de gestion de Dolexpo à la SPL Hello Dole ;
- la construction du bâtiment neuf de l'ALSH et la réhabilitation du bâtiment de l'ex CE Solvay à Tavaux et qui est confié à la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Président : Merci. Je pense que ceux qui sont intéressés ont pu prendre connaissance de ce rapport d'activités. C'est vrai que c'est assez intéressant et riche d'informations. Avez-vous des questions ou des demandes d'informations ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport d'activités 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : La parole est à Dominique MICHAUD pour la notice n° 32.

NOTICE N° 32 : BILAN FONCIER 2019

M. MICHAUD : Le Conseil Communautaire délibère tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2019, l'assemblée s'est prononcée sur 16 dossiers fonciers dont 3 acquisitions, 10 cessions et 3 modificatifs de dossiers. Parmi les acquisitions, une est directement liée au projet d'implantation de la base logistique ITM sur la Zone d'Activité Économique de Rochefort-sur-Nenon. La seconde porte sur une parcelle correspondant à un ancien chemin d'exploitation. La troisième résulte de l'exercice du droit de préemption urbain sur une parcelle de terrain sise rue Coste et Bellonte à Dole.

Parmi les cessions approuvées, 8 avaient pour objet l'implantation, le développement ou le déplacement d'activités économiques en zones d'intérêts communautaires, et 2 correspondaient à la cession d'une portion de terrains sur Rochefort-sur-Nenon pour l'implantation d'une station radioélectrique. Enfin trois délibérations interviennent dans le cadre de rectifications sur des dossiers déjà délibérés auparavant.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du bilan foncier 2019. Vous en avez le détail complet dans la notice.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce bilan foncier ? Je ne vous demande pas de vote. Il faut simplement en prendre acte. Je pense que vous en prenez tous acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du bilan foncier 2019.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice n° 33.

NOTICE N° 33 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE BRILLANT ISOL - ZONE D'ACTIVITE DE ROCHFORT SUR NENON

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé de vendre une parcelle de 2 500 mètres carrés située zone d'activité économique de Rochefort-sur-Nenon au prix de 10 euros du mètre carré à la société BRILLANT ISOL spécialisée dans le traitement de façade, représentée par Monsieur HAXHIMUSTAFA.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver cette vente avec les délais de réalisation précisés dans cette délibération ;
- d'autoriser le Président à signer le compromis et l'acte de vente.

M. le Président : Merci. Il s'agit d'une implantation supplémentaire à Rochefort-sur-Nenon. Avez-vous des questions, des interrogations ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la cession de terrain à la société BRILLANT ISOL - Zone d'Activité de Rochefort-sur-Nenon.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice n° 34.

NOTICE N° 34 : REPORT DES DELAIS POUR LES PROJETS A VOCATION ECONOMIQUE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Justement, lors de cessions de parcelles sur les zones d'activité économique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole impose aux acquéreurs des délais de réalisation de leurs projets. Compte tenu de la crise sanitaire, il vous est proposé d'accorder un délai supplémentaire de quatre mois aux entreprises, dont les échéances se terminaient au-delà du 24 mars 2020.

M. le Président : Avez-vous des questions ? C'est une délibération assez logique compte tenu du contexte. S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le report des délais pour les projets à vocation économique.

M. le Président : La parole est à Dominique MICHAUD pour la notice n° 35.

NOTICE N° 35 : PLUI : MODIFICATION DU PLUI SUITE AU CONTROLE DE LEGALITE ET A UN RECOURS GRACIEUX - DELIBERATION D'APPROBATION COMPLEMENTAIRE

M. MICHAUD : Par délibération en date du 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Dans le cadre du contrôle de légalité de l'État, le sous-préfet invite la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à modifier différentes pièces et à prendre une délibération.

Ces modifications concernent 5 points. Nous avons en premier point l'identification des zones humides. Il nous est demandé des justifications complémentaires et des compléments sur les différentes étapes de la démarche Éviter Réduire Compenser (ERC).

En deuxième point, on nous demande de rapporter sur les plans, les canalisations de matières dangereuses.

Le troisième point concerne :

- des modifications du règlement mineures par rapport au stationnement des véhicules motorisés notamment ;
- des suppressions de zones d'activités autoroutières ;
- la suppression de la sous-destination d'exploitation forestière ;
- quelques petits détails annexes.

Le quatrième point concerne des corrections d'erreurs, notamment sur des servitudes d'utilité publique et sur des plans de servitude par commune.

Le cinquième et dernier point concerne des ajouts d'annexes qui nous sont demandées dans les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain.

Enfin, un dernier point concerne des recours exprimés à l'encontre de l'approbation du PLUi, et pour l'un d'entre eux, il est proposé une réponse favorable avec un retrait d'une zone à urbaniser sur la commune de Vriange.

M. le Président : Merci de ces explications. Avez-vous des questions sur ce PLUi, dont nous voyons enfin la concrétisation ?

M. HAMDAOUI : Merci. Pourrions-nous avoir un peu plus d'information sur le premier point concernant les zones humides ? Cela signifie-t-il que nous ne compensons pas assez, que nous prévoyons d'en voir disparaître ? Est-ce simplement la démarche ERC qui n'était pas satisfaisante ?

M. MICHAUD : Au niveau des compensations, la loi nous impose de compenser à 200 %, c'est-à-dire que si nous impactons un hectare de zones humides, nous devons compenser 2 hectares. Nous avons prévu largement ces compensations, notamment sur des terrains qui ont été massacrés lors de la préparation des travaux pour le grand canal qui a été abandonné par la suite. Ces terrains ont été repris par la commune de Champvans. Nous avons proposé dans le cadre de la démarche ERC de justement compenser avec ces zones qui étaient assimilées à des zones humides très dégradées, et sur lesquelles la végétation avait tendance à reprendre beaucoup. Cela nécessite d'apporter des précisions simplement. Nous avons largement compensé l'impact.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre cette délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une opposition. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins une opposition, approuve la notice concernant la modification du PLUi suite au contrôle de légalité et à un recours gracieux.

M. le Président : La parole est à Gregory SOLDAVINI pour la notice n° 36.

NOTICE N° 36 : REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS 2020-2021

M. SOLDAVINI : Bonsoir à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération est compétente pour l'organisation des transports urbains et scolaires sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle adopte un règlement des transports définissant :

- les règles d'utilisation du réseau ;
- les principes d'organisation des services ;
- les règles de sécurité et de discipline.

Il est revu chaque année pour s'adapter à l'évolution des services. Pour l'année scolaire 2020/2021, il y a eu quelques modifications mineures, dont une portant sur une mention d'obligation du respect des gestes barrières en cas de crise sanitaire. Ces modifications figurent dans le document qui vous a été annexé à la note de synthèse du Conseil Communautaire.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le nouveau règlement communautaire des transports 2020/2021 tel qu'annexé ;
- d'autoriser la diffusion du présent règlement.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le règlement communautaire des transports 2020-2021.

M. le Président : La parole est à Nathalie JEANNET pour la notice n° 37.

NOTICE N° 37 : REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Mme JEANNET : Bonsoir à tous. Le règlement intérieur des accueils de loisirs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fixe le cadre d'accueil des enfants en périscolaire et extrascolaire. Il est remis à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution du service.

Pour cette année scolaire 2020/2021, ce règlement intérieur intègre trois nouveautés :

- les réservations en ligne *via* l'espace Famille ;
- la mise en place d'une pénalité pour dissuader les familles d'arriver en retard de façon récurrente ;
- une modalité pour lutter contre les absences injustifiées lors des périodes de vacances.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le règlement des accueils de loisirs que vous avez dû avoir en annexe pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante. La parole est à Marie-Rose GUIBELIN.

NOTICE N° 38 : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LA VOIE DE LA BRESSE

Mme GUIBELIN : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du développement du Schéma Départemental des véloroutes et voies vertes, le Conseil Départemental aménage sous sa maîtrise d'ouvrage la véloroute Lons-le-Saunier/Dole, la voie de la Bresse. Sur ce territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette voie traverse les communes de Champdivers, Tavaux pour rejoindre Damparis. Une convention a été signée le 15 juillet 2014 entre le Conseil Départemental du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour valider les conditions de financement de ces aménagements. Dans ce cadre, le tronçon qui passe à Champdivers a été réalisé et cofinancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La politique en matière de financement des véloroutes et voies vertes du Conseil Départemental a évolué depuis 2018. Ainsi, pour l'aménagement du dernier tronçon de la voie de la Bresse sur le territoire du Grand Dole entre Tavaux et Damparis, une nouvelle convention est à signer.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements	Montant	Participation
FEDER	75 000 euros	30 %
État	75 000 euros	30 %
Conseil Départemental du Jura	50 000 euros	20 %
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	50 000 euros	20 %
Total	250 000 euros	100 %

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de convention de financement de la voie de la Bresse entre le Conseil Départemental du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. le Président : Il y a une petite coquille dans ce qui s'affiche. À la dernière ligne, ce n'est pas la Région, mais la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela étant, la lecture était parfaite, merci. Avez-vous des questions sur ce financement qui nous permettra d'accompagner le Département qui a une grosse politique en matière d'aménagement de voies cyclables, ce qui est plutôt une bonne chose pour nous-mêmes, mais aussi pour tous les touristes qui viennent ?

M. PRAT : Juste une précision. Bien sûr, je trouve cela très bien. Jusqu'où va cette voie verte de la Bresse ?

M. le Président : Je vais laisser répondre Jean-Michel DAUBIGNEY, qui est bien concerné.

M. DAUBIGNEY : Vous avez le plan. J'hésitais par modestie à intervenir pour dire que la Ville de Tavaux a mis 65 000 euros pour acheter à la SNCF le foncier sur lequel va passer la véloroute. Ce n'est pas dans les *slides*, mais je tenais à le dire quand même. Cette véloroute part de Chaussin, emprunte l'ancienne voie ferrée entre Chagny et Dole, passe au-dessus du Doubs, longe Champdivers, Molay, et elle arrive sur la route entre Molay et Tavaux. Une portion a déjà été faite entre Tavaux et Molay. L'objectif est de relier la commune de Tavaux (tracé en rouge que vous avez sur votre document) jusqu'à l'eurovéloroute à Damparis, pour ceux qui connaissent, vers la frayère.

L'objectif est de traverser le quartier de La Mulotte à Tavaux, c'est-à-dire d'emprunter l'ex voie ferrée qui a été désaffectée il y a seulement un an après 20 ans d'un combat avec la SNCF qui envisageait de garder cette ligne. Nous attendions ce verdict, et la commune rachète la partie foncière pour une grande part. Ensuite, on longe la voie qui mène au centre de Tavaux pour les poids lourds de la plateforme chimique qui conduit à l'aéroport. On traverse cette voirie et on se retrouve sur les Charmes d'Amont pour aller en direction d'INNOVIA. On longe la cité, mais du côté de la route nationale. Finalement, on longe la voie ferrée. Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde. C'est donc une voirie parallèle à la route nationale, qui termine ce que l'on appelle « la voie de la Bresse », la véloroute entre Lons-le-Saunier et Dole.

M. le Président : Avant, il fallait une journée de cheval pour aller à la préfecture. Maintenant, cela va pendre une journée de vélo, voire moins. Hervé, est-ce que tout est clair ?

M. PRAT : Oui, merci beaucoup.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote cette délibération sur la voie de la Bresse. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention de financement avec le Conseil Départemental du Jura pour la voie de la Bresse.

M. le Président : La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX pour la notice suivante.

NOTICE N° 39 : PLAN DE FINANCEMENT DU BUFFET DE LA GARE

M. GAGNOUX : Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le plan de financement relatif au projet de création d'un espace de travail partagé dit « coworking » dans l'ancien buffet de la gare de Dole, pour un montant global de l'opération de 1 182 699 euros hors taxes. Si le montant estimatif des travaux n'a pas évolué, il convient cependant d'ajouter l'Europe parmi les financeurs potentiels du projet, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), à hauteur de 35 %, et d'adopter en conséquence le nouveau plan de financement suivant :

Financements	Montant	Participation
Europe (FEDER)	413 945 euros	35 %
État (FNADT 2019)	342 083 euros	29 %
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	180 000 euros	15 %
Autofinancement pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	246 671 euros	21 %
Total	1 182 699 euros	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel qui vient d'être présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Ce projet est en cours, les travaux sont en phase d'avoir repris depuis plusieurs semaines après la période d'arrêt due au Covid-19. Il pourra donc bénéficier de ces crédits européens, le Pôle Métropolitain s'étant prononcé favorablement sur ce sujet.

M. le Président : Merci. C'est une bonne nouvelle que nous enregistrons avec bonheur. Avez-vous des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le plan de financement du Buffet de la Gare.

M. le Président : Nous poursuivons avec la programmation du Contrat de Ville. La parole est toujours à Jean-Baptiste GAGNOUX.

NOTICE N° 40 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2020

M. GAGNOUX : La programmation du Contrat de Ville 2020 est dans la continuité des autres programmations annuelles depuis la signature du Contrat de Ville en 2015. Pour l'ensemble des élus, particulièrement les nouveaux élus qui nous rejoignent dans ce Conseil Communautaire, le Contrat de Ville est passé entre l'État, divers partenaires, le Conseil Régional notamment qui finance désormais, et les bailleurs. Il s'adresse uniquement au quartier des Mesnils Pasteur. La compétence de la programmation des contrats de ville est devenue intercommunale par la loi depuis quelques années.

Ce contrat comporte trois axes :

- la cohésion sociale, avec 42 actions de diverses associations ;
- le cadre de vie et l'habitat, avec 3 actions ;
- le développement économique, avec 4 actions.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole engage à peu près chaque année 175 000 euros, 175 473 euros pour ce contrat sur les 177 000 euros inscrits au budget. Il reste donc un reliquat. L'État engage 123 000 euros, dont 42 000 euros pour le plan de réussite éducative porté par le CCAS de la Ville de Dole, et la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 40 000 euros.

Je ne vais pas vous faire la liste de l'ensemble des actions. Elles sont bien évidemment chaque année visées par les services, avec des bilans systématiques. Sans bilan des actions précédentes, il n'y a pas de reconduction possible. En tout cas, c'est la philosophie de ce que nous avons voulu imposer.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les dispositions des conventions à passer avec les associations et le Centre Social Olympe de Gouges (géré par la Ville de Dole) présentées dans le tableau qui vous est annexé, au titre de l'année 2020, pour les financements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Je tiens à préciser que le Conseil Citoyen des Mesnils Pasteur est systématiquement associé en sous-préfecture, en présence du Sous-Préfet, sur l'ensemble de ses attributions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la programmation du Contrat de Ville 2020.

M. le Président : La parole à Jean-Philippe LEFÈVRE pour la notice suivante.

NOTICE N° 41 : CONVENTION DE FINANCEMENT 2020 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX – ABERGEMENT -DAMPARIS (EMTAD)

NOTICE N° 42 : CONVENTION DE FINANCEMENT 2020 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-AUBIN

Les notices n° 41 et 42 sont présentées conjointement.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vais résumer en quelques mots deux notices. Il s'agit, dans la mise en œuvre et la coordination de notre politique d'enseignement musical, de financer aussi bien l'école de Tavaux-Abergement-Damparis, que celle de Saint-Aubin. L'objectif étant, vous le savez d'harmoniser les tarifs entre le Conservatoire de Dole, Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) et ces écoles associatives. Il est donc proposé une compensation, vous l'avez vu sur la notice :

- de 100 euros pour les 63 élèves de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de 280 euros pour les 154 élèves de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de moins de 18 ans.

Bref, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de 49 420 euros à l'école de musique de Tavaux-Abergement-Damparis et une subvention de 3 760 euros à l'école de musique de Saint-Aubin ;
- d'approuver les conventions annexées dans les notices n° 41 et 42 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je vais mettre au vote la première délibération pour l'école de Tavaux-Abergement-Damparis. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention de financement 2020 de l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD).

M. le Président : S'agissant de la délibération pour l'école de Saint-Aubin, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention de financement 2020 de l'École de Musique de Saint-Aubin.

M. le Président : Mes chers collègues, nous en avons fini avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre patience, surtout dans ce climat un peu chaud. Je vous rappelle une nouvelle fois que le prochain Conseil d'Agglomération aura lieu le 24 septembre 2020 sur un lieu qui reste à définir, puisque nous avons eu un début de candidature à Saint-Aubin, puis ce n'est pas possible. Nous devons donc chercher ailleurs. Je vous invite, suivant la tradition, au pot d'après conseil. Merci, à bientôt.

La séance est levée à 21 heures.